NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/320
22 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 95 de l'ordre du jour provisoire*

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

Note du Président de l'Assemblée générale

Le Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale a l'honneur de soumettre aux membres de l'Assemblée sa note concernant les vastes consultations ouvertes à tous les intéressés sur un agenda pour le développement (voir annexe, sect. I), ainsi que son résumé sur les Auditions mondiales sur le développement (voir annexe, sect. II), établis en application du paragraphe 3 de la résolution 48/166 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1993, dans laquelle l'Assemblée a, entre autres dispositions, invité le Président de l'Assemblée générale à encourager tous les intéressés à tenir, dès que possible en 1994, de vastes discussions et un échange de vues sur un agenda pour le développement, sur la base du rapport qu'elle a demandé au Secrétaire général dans sa résolution 47/181.

---

* A/49/150.

Annexe

VASTES CONSULTATIONS OUVERTES À TOUS LES INTÉRESSÉS SUR UN AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

I. Note du Président de l'Assemblée générale

Introduction

1. Dans sa résolution 48/166, l'Assemblée générale a invité le Président de l'Assemblée à encourager

> "tous les intéressés à tenir de vastes discussions et un échange de vues sur un agenda pour le développement sur la base du rapport qu'elle avait demandé au Secrétaire général dans sa résolution 47/181".

Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-neuvième session, de nouvelles recommandations,

> "compte tenu des vues exprimées à la session de fond de 1994 du Conseil économique et social ainsi que de celles qui ont été présentées dans le cadre des discussions tenues à l'initiative du Président de l'Assemblée générale, telles que celui-ci les aura résumées".

2. Le résumé des Auditions mondiales sur le développement a été établi à la demande de l'Assemblée générale. La présente note met aussi en lumière certaines questions soulevées lors des Auditions et de mes autres consultations.

3. Je voudrais parler tout d'abord de l'idée d'organiser ces Auditions. La plupart des gouvernements ont saisi cette occasion pour consulter des experts ou des parties intéressées ainsi que ceux qui seraient directement touchés par les politiques proposées. Pour beaucoup aussi, ces Auditions publiques étaient un moyen d'améliorer la qualité des lois en cours d'élaboration. L'ONU peut, elle aussi, accroître à la fois son efficacité et son autorité en se montrant encore plus disposée à faire appel à des groupes consultatifs internationaux composés de personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines appropriés, plus que de représentants d'États. Ceci lui donne les moyens de se tenir informée des problèmes qui se rapportent au développement et de s'intéresser plus directement à une plus grande diversité d'expériences vécues. Les Auditions ont confirmé qu'il était utile d'élargir la gamme des participants au dialogue sur le développement à tous les niveaux.

4. Au cours des Auditions mondiales, les observations et les discussions ont porté sur les cinq dimensions du développement évoquées dans le rapport du Secrétaire général : la paix, l'économie, l'environnement, la justice sociale et la démocratie. Je crois comprendre que, d'un point de vue philosophique, il a été décidé que ces cinq éléments constituaient un bon point de départ pour la suite des débats.

5. Je ne m'appesantirai pas sur les débats animés sur les différentes stratégies de développement, les rapports entre la paix et le développement ou sur la question de savoir si la démocratie était une condition préalable indispensable au développement ou encore sur toutes les autres questions qui ont été abordées. Si je le faisais, je serais amené à commenter des faits dont l'interprétation exacte donne lieu à des divergences d'opinions. J'ai noté que les nouveaux styles de développement et les tentatives d'imposer une définition du développement suscitaient une certaine impatience. S'il ne saurait être un schéma directeur ou un manuel pour le développement dans son ensemble, un agenda pour le développement exige, ce qui a été généralement reconnu, un engagement politique fondamental de la part des États Membres.

6. Dans la présente note, je ne retiendrai du débat général sur le développement que quelques éléments qui mettent en lumière la transformation profonde de la situation mondiale et les nouvelles conceptions du développement.

7. Je passerai ensuite aux questions clefs que les organismes des Nations Unies devront résoudre s'ils veulent contribuer de façon plus efficace au développement dans le monde. Les participants aux Auditions mondiales sur le développement, dont la plupart connaissaient bien l'ONU depuis longtemps, y attachaient beaucoup d'importance.

La diversité des résultats obtenus en matière de développement

8. Un nouvel agenda pour le développement donne l'occasion de constater que les façons traditionnelles de parler des impératifs du développement dans le monde ne conviennent plus dans le monde d'aujourd'hui. Le bilan du développement comporte des progrès et des revers.

9. À une extrémité du spectre, de nombreux pays développés occidentaux sont affligés par un chômage élevé et persistant et par de gros déficits budgétaires, qui font qu'ils se sentent moins aisés qu'auparavant. Les anciens pays à économie planifiée doivent faire face à d'énormes problèmes de transition politique, sociale et économique, plus difficiles à résoudre qu'on ne l'imaginait il y a quelques années.

10. Ailleurs, les pays qui, il y a 20 ou 30 ans, se trouvaient au même niveau de développement économique que certains autres qui restent pauvres aujourd'hui ont atteint des revenus par habitant qui dépassent ceux de bien de pays de l'OCDE. Ils ont fait reculer la pauvreté et l'analphabétisme et ont entrepris des programmes ambitieux dans le domaine de l'éducation et de la santé. Ils sont devenus de gros exportateurs d'articles manufacturés et ils ont une surface suffisante sur les marchés financiers internationaux. Ils ne sont plus tributaires de l'assistance au développement et sont prêts à aider à leur tour des pays plus faibles.

11. À l'autre extrême, le développement n'a pas démarré dans les pays les moins avancés. L'Afrique subsaharienne continue de poser un problème particulièrement ardu. Comme dans d'autres régions, des conflits militaires, essentiellement internes, y persistent et s'intensifient, la stabilité politique est souvent précaire ou chimérique. Même lorsque la paix a été préservée, les conditions de vie se sont dégradées ces 20 ou 30 dernières années. La fuite des capitaux

atteint des proportions catastrophiques et les problèmes de la dette demeurent insolubles. Devant les programmes d'ajustement structurel, la désillusion est généralisée, et même là où la croissance a repris, elle est loin de redonner le niveau de vie antérieur.

12. Dans le monde entier, les problèmes de développement ont changé et les généralisations au sujet des pays en développement qui ont plusieurs décennies de retard ont perdu leur valeur. Les problèmes de commerce et d'investissement suscitent plus d'intérêt que l'aide publique au développement, surtout pour le groupe de pays en développement rapide, mais aussi pour beaucoup de pays plus pauvres. Le commerce et la coopération technique entre pays en développement revêtent une importance croissante en tant que stratégie d'optimisation du potentiel de développement.

13. Pour être plausible et montrer que les organismes des Nations Unies sont disposés à jouer leur rôle et capables de le faire, un agenda pour le développement devrait tenir compte de la complexité et de la diversité actuelles, des progrès accomplis ainsi que des revers et des possibilités.

Désir d'innovation dans les modes d'action

14. Les nombreuses transformations profondes survenues dans le monde appellent à repenser le développement. Parmi les plus évidentes, on peut mentionner la fin de la guerre froide et les difficultés des économies en transition, la mondialisation de plus en plus rapide, l'importance maintenant accordée au développement humain durable et la montée des préoccupations écologiques.

15. Pour le meilleur ou pour le pire, la tendance à la mondialisation sous l'impulsion des lois du marché paraît irréversible et elle touche tous les pays. On n'en connaît pas encore toutes les conséquences mais il est évident qu'elle érode l'autonomie des États et leur aptitude à prendre en main leur avenir économique. Dans le réseau de coopération internationale qui se constitue, un rôle important est joué par des acteurs d'envergure mondiale autres que les États.

16. Sur tous les continents, la tendance à faire plus largement appel aux marchés s'est accélérée et intensifiée au point de faire craindre une méconnaissance du rôle essentiel et des responsabilités des gouvernements et l'imposition, à mauvais escient, d'une approche uniforme. Les pays qui en sont aux premiers stades du développement ont particulièrement besoin d'un gouvernement fort, capable de faire le nécessaire, là où les marchés ne le font pas, pour créer une infrastructure, assurer l'éducation et la santé et, de fait, pour faire fonctionner les marchés.

17. Dans un nombre croissant, même s'il est encore limité, de pays en développement, les forces du marché font que les réserves de capitaux augmentent. Dans d'autres pays, qui n'ont pas encore dûment accès aux capitaux et autres ressources aux fins du développement, l'aide publique au développement demeure nécessaire. Il convient alors de rechercher des modes de financement plus novateurs. De nombreuses propositions constructives, par exemple les engagements statutaires et l'impôt sur les mouvements internationaux de capitaux, ont été avancées et il convient de les examiner d'urgence.

18. L'idée fondamentale des Auditions est qu'une croissance soutenue dans les régions développées du monde n'est possible que si le niveau de vie monte également dans les régions en développement. Il faut donc considérer le développement comme un aspect de la gestion de l'économie mondiale dans son ensemble, compte tenu des intérêts véritables des pays pauvres aussi bien que des pays riches et non comme une option de négociation de l'assistance financière et technique. Dans le même ordre d'idées, il faudrait mettre l'accent sur l'intérêt que présente pour les uns et les autres la coopération internationale pour le développement, plus que sur les obligations de certains dans l'intérêt des autres.

19. Le développement vise plus que l'expansion de la production. Il s'agit de démarginaliser les gens, de les faire participer largement, hommes et femmes dans des conditions d'égalité, à l'extension de la gamme des possibilités qui leur sont offertes. La notion de développement axé sur l'individu signifie notamment un plus gros investissement dans le développement et le bien-être de la personne humaine. Dans toutes les sociétés, il convient de donner la plus haute priorité à l'éducation et à la santé ainsi qu'aux services sociaux connexes, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Un agenda pour le développement doit renforcer le cadre de la coopération internationale dans ces secteurs.

20. Il subsiste des lacunes et des contradictions entre la rhétorique du développement et l'orientation réelle de la coopération internationale au service du développement. L'atténuation et l'élimination de la pauvreté font l'objet de grandes déclarations mais, concrètement, elles ne retiennent guère l'attention. On se préoccupe beaucoup, dans les pays donateurs, de la croissance excessive de la population et de l'insuffisance des services sociaux dans les pays pauvres mais une portion marginale seulement de l'aide au développement va au soutien des politiques en matière de population, l'éducation et la santé ou les programmes en faveur des femmes n'étant pas beaucoup plus favorisés. Les propositions tendant à lier une cible quantitative de l'aide publique au développement à une cible quantitative des dépenses en matière d'éducation, de santé et de protection sociale dans les pays bénéficiaires sont bienvenues.

21. Le développement durable et beaucoup d'autres objectifs ambitieux et importants convenus dans Action 21 lors de la Conférence de Rio s'avèrent difficiles à atteindre. Il ne fait pas de doute que la coopération internationale au service du développement a donné des résultats décevants par le passé et son utilité future est mise en doute. Il serait souhaitable de reconnaître ce fait dès le départ et de réclamer vigoureusement une approche nouvelle, fondée sur l'intérêt mutuel grâce à la conciliation d'intérêts divergents.

22. Ceci m'amène aux observations que je voudrais formuler sur les questions ayant spécifiquement trait à l'ONU et à son rôle dans la coopération internationale au service du développement.

La nécessité de transformations et de réformes

23. Mes consultations et mes discussions ont fait apparaître une vaste gamme de vues quant aux raisons d'être d'un agenda pour le développement et quant aux objectifs à atteindre. Lors des Auditions mondiales sur le développement, on a dit que c'était l'occasion de formuler des directives pour la coopération internationale au service du développement pour la fin des années 90 et au-delà. Ses buts et son contenu ont été l'objet de bien des suggestions judicieuses. Dans tous les cas, un rôle clef incombait à l'ONU en tant qu'organisation universelle dotée d'un vaste mandat politique et associée, dans le cadre du système, à un grand nombre de programmes et institutions.

24. De fait, les bonnes idées et les propositions réalistes concernant l'action de l'ONU ne manquent pas. Les Auditions ont mis en lumière des thèmes récurrents des réunions du Conseil économique et social, qui ont déjà été examinés lors du Sommet mondial pour les enfants en 1990 et de la Conférence de Rio sur l'environnement en 1992 et qui seront approfondis à la Conférence sur la population au Caire, au Sommet social de Copenhague, à la Conférence de Beijing sur les femmes et à la Conférence Habitat II à Istanbul en 1996. Il manque nettement un mécanisme permettant de concentrer la volonté politique internationale et d'assurer la mise en oeuvre des politiques internationales en matière de développement.

25. Les Auditions ont fait apparaître une certaine insatisfaction devant le fonctionnement actuel du système et en particulier le rôle joué par l'ONU elle-même dans les domaines économique et social. Son prestige et sa signification politique ont diminué dans ces domaines et les gouvernements ne se préoccupent guère de ses débats sur les questions économiques. Un agenda pour le développement ne présenterait aucun intérêt s'il ne contenait pas des propositions de transformations profondes — et non seulement de réparations superficielles des structures et des procédures existantes.

26. L'autre thème clef qui s'est dégagé des témoignages entendus lors des Auditions était la nécessité de placer les négociations sérieuses sur les questions de politique économique et sociale sur un plan politique plus élevé. On ne tient généralement nul compte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, par consensus, souvent à un niveau diplomatique relativement peu élevé. Par ailleurs, si l'on dit souvent que les questions relatives au développement sont liées entre elles, le plus souvent elles sont traitées isolément, examinées seulement par des diplomates des ministères des affaires étrangères et non par les ministres des finances se réunissant à l'ONU.

27. Les organismes issus des Accords de Bretton Woods et le GATT, qui devaient faire partie intégrante du système des Nations Unies, ont conservé un caractère distinct. On en est venu aussi à considérer que les tâches de coordination et de détermination des politiques économiques mondiales incombent exclusivement à des groupes comme le Groupe des Sept ou l'OCDE. Les décisions véritables en matière de développement sont prises en dehors de l'ONU et il en sera ainsi tant que l'Organisation n'est pas réformée de manière à être importante pour les gouvernements et à considérer des questions relatives au développement dans la perspective des gouvernements.

28. Sur la base de mes consultations et des Auditions mondiales sur le développement, j'ai défini ci-après un certain nombre de questions clefs à résoudre. Tout en étant pleinement conscient du caractère politique de ces questions, que l'on peut considérer comme sujettes à controverse, je ne pense pas qu'il serait bon de les éviter au stade actuel. Mon espoir c'est que soulever ces questions aidera à appeler l'attention sur le mécanisme à mettre en place pour que l'ONU puisse examiner la multitude de propositions, formulées notamment lors des Auditions, et leur donner suite.

Quelques questions de politique

i) Nouvel organe chargé de définir la politique économique

29. En définissant un nouvel agenda des Nations Unies pour le développement, il convient d'envisager la possibilité de créer un organe de haut niveau pour le développement et la politique économique, qui donnerait à cette question l'importance politique accordée à la paix au Conseil de sécurité. Cet organe réunirait en permanence des représentants économiques permanents et il serait composé d'un nombre limité de membres, qui seraient néanmoins représentatifs de l'ensemble des Nations Unies. Le cas échéant, des ministres du développement, du commerce ou des finances seraient appelés à assister aux séances, selon la question traitée. L'ordre du jour pourrait être fixé par le Secrétaire général, tout État Membre ayant cependant la possibilité de demander l'inscription de telle ou telle question. Pour la prise de décisions, on pourrait suivre le modèle du Fonds pour la protection de l'environnement.

30. Les décisions prises par ce nouvel organe devraient être suivies et exécutées par les organes des Nations Unies qui sont directement en cause, y compris les organismes issus des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, qui devraient tous coopérer sous son égide pour définir la politique en matière de développement. L'Assemblée générale devait recevoir des rapports et suivre les progrès dans l'exécution des décisions du nouvel organe.

31. Il est entendu que cette innovation devrait être harmonisée avec toute réforme acceptée dans le sens d'une augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité. Le nouvel organe devrait informer le Conseil de sécurité de tout échec dans le développement, susceptible de faire peser une menace sur la paix et la sécurité. Les deux organes devraient coopérer au sein de mécanismes de consolidation de la paix après les conflits.

32. Les principales fonctions de cet organe seraient de donner un élan politique aux mesures à prendre dans le domaine du développement et d'assurer une coordination efficace des politiques macro-économiques mondiales. Ceci permettrait de remettre l'ONU au centre de la formulation de ces politiques, ce qui est souhaitable.

33. Les décisions du nouvel organe de haut niveau devraient être transformées en protocoles obligatoires, conventions et autres instruments propres à renforcer le cadre juridique international.

34. Je pense que la Charte contient déjà les bases d'un nouvel organe de ce type. On pourrait envisager la possibilité de transformer le Conseil économique et social pour répondre effectivement à ces besoins.

ii) Coordination des politiques

35. Le processus d'élaboration d'un agenda pour le développement offre une bonne occasion de reconsidérer la nécessité de confier à une seule entité les responsabilités en matière de développement et de coordination des politiques économiques au sein de l'ONU, compte tenu du travail accompli par l'organe de haut niveau proposé. On pourrait ainsi assurer une coordination effective des politiques, surtout entre les divers fonds et programmes de développement des Nations Unies, le but étant d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois et d'harmoniser les activités opérationnelles sur le terrain. À tout le moins, cette concentration, qui devrait porter sur la formulation et l'application des politiques de développement au sein de l'ONU, devrait considérablement simplifier le travail.

36. Il faudrait également examiner la question de la nomination des chefs des organismes s'occupant directement de développement. L'une des possibilités serait que l'Assemblée générale confirme, par l'intermédiaire du nouvel organe de haut niveau, les nominations faites sur recommandation du Secrétaire général à l'issue de consultations. Ceci permettrait d'accroître l'efficacité de la coordination et de la coopération au sein du système. Un organe composé des chefs des principaux organes économiques et sociaux, y compris des organismes issus des Accords de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, se réunissant régulièrement sous la présidence du Secrétaire général, devrait servir de commission pour le système de développement des Nations Unies.

iii) Politique du développement

37. Une tâche prioritaire de l'organe de haut niveau devrait être de mettre fin à la marginalisation des pays en développement et des pays en transition et de les intégrer à l'économie mondiale. Il s'agira donc de traiter toute la gamme des programmes dans les domaines de la dette internationale, du financement, de la technologie, du commerce et de l'ajustement structurel, ainsi que leurs répercussions, et de donner des directives générales aux organismes des Nations Unies les mieux aptes à exécuter ces programmes.

38. Le développement humain durable vise à améliorer la condition de l'homme, la croissance économique étant une condition nécessaire mais non suffisante. Elle doit s'accompagner de progrès sur le plan social, écologique et humanitaire. Les organismes des Nations Unies ont défini des buts et des objectifs dans ce secteur. Par ailleurs, l'organe de haut niveau devra également s'attacher en priorité à analyser et harmoniser ses différents buts et objectifs, pour déterminer s'ils sont compatibles entre eux et réalistes et pour en définir les avantages comparatifs.

39. La politique du développement devrait en tout temps donner corps au principe de la prévention. Dans ces conditions, l'agenda pour le développement doit accorder une place privilégiée aux points faibles qui, du fait du bouleversement de l'ordre social, risquent de créer des situations d'urgence

complexes. Le renforcement des institutions est particulièrement important dans ce contexte, et il conviendrait d'examiner avant tout la possibilité d'apporter une assistance dans le renforcement des institutions nationales, civiles, politiques, juridiques et autres. Ceci est vrai également pour les sociétés se relevant d'un conflit et il est donc impératif de relier secours d'urgence, relèvement et développement.

iv) Financement du développement

40. On se heurte au problème de la diminution des ressources destinées au financement d'activités internationales de développement. On pourrait envisager la possibilité de prélever un impôt indirect international et de créer un fonds de développement pour compléter les sources de financement du développement. On pourrait examiner la possibilité de prélever un impôt sur les entreprises transnationales et sur les transactions financières transfrontières.

41. Il faudrait formuler un code de conduite pour le financement du développement, dans l'esprit adopté par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, de manière à prendre en considération les accords déjà conclus et la nouvelle démarche proposée en matière de financement. Dans un certain nombre de pays en développement, pauvres pour la plupart, la charge de la dette extérieure et de son service demeure un problème insoluble. Ces pays ont également besoin d'un financement extérieur du développement, essentiellement sous forme d'aide publique au développement, l'épargne intérieure étant souvent insuffisante et l'aide privée inexistante. S'il est valable de préconiser le commerce plutôt que l'assistance, ceci ne constitue pas encore une option réaliste pour les pays en développement pauvres.

v) Commerce

42. On craint généralement que le nouveau système de commerce international découlant des négociations d'Uruguay ne soit pas, en fin de compte, aussi utile qu'on le voudrait pour de nombreux pays en développement et que ceux-ci ne participent pas effectivement aux fonctions de l'Organisation mondiale du commerce. Il est important de veiller à ce que cette nouvelle organisation internationale adopte des méthodes de travail véritablement transparentes, que ses membres soient effectivement tenus de rendre des comptes, s'agissant de leur attachement public au multilatéralisme, et qu'elle soit effectivement utile à la cause d'un ajustement structurel mondial plus équilibré. Elle devrait avoir des liens organiques avec l'ONU par l'intermédiaire de l'organe de haut niveau.

vi) Afrique

43. Il est urgent de donner suite aux engagements et aux initiatives qui ont été pris dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La situation de l'Afrique est si complexe et si grave qu'il est justifié d'y accorder une attention particulière. Très souvent, les conseils prodigués et les politiques suivies étaient inadaptés et les ressources allouées au développement étaient insuffisantes. Le relèvement de l'Afrique n'est pas seulement dans l'intérêt de sa population; la désintégration et la déstabilisation constituent une menace à la paix et à la sécurité et l'absence d'aide pour améliorer le sort de la population de tout un

continent constituerait pour l'ONU une défaite à la fois morale et politique. L'Afrique demeure la pierre de touche de l'efficacité de l'agenda pour le développement.

vii) Paix et développement

44. Enfin, la paix est essentielle pour le développement à long terme. Inversement, l'absence de développement risque d'engendrer conflits sociaux et instabilité politique, les exemples ne manquent pas sur la scène politique d'aujourd'hui. L'instabilité politique alimente le trafic d'armes et la prolifération nucléaire. En vertu de la Charte, c'est le Conseil de sécurité qui a la responsabilité de garantir la paix. Les membres permanents, d'où vient l'essentiel des exportations d'armements, devraient ouvrir la voie en réduisant la production et l'exportation d'armements. Une surveillance effective des mouvements d'armes, aux niveaux national, régional et international, est une condition indispensable à la paix et au développement.

Conclusion

45. Les questions que j'ai soulevées couvrent les domaines essentiels où des mesures devront être prises dans l'élaboration d'un agenda des Nations Unies pour le développement. Elles montrent qu'il est nécessaire de transformer à la fois la formulation des problèmes mondiaux de développement et les organisations internationales. Le monde évolue rapidement et si l'ONU prend du retard, elle sera sûrement appelée à disparaître en tant que force et en tant qu'instrument dans la réalisation des nobles objectifs de sa Charte.

VASTES CONSULTATIONS OUVERTES À TOUS LES INTÉRESSÉS
SUR UN AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

II. Récapitulation des Auditions mondiales sur le développement

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 3	14
II.	PERSPECTIVES MONDIALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AU MILIEU DES ANNÉES 90	4 - 67	14
	A. Un monde en évolution	4 - 14	14
	B. Développement humain	15 - 25	16
	C. Paix, sécurité et développement	26 - 33	19
	D. État et marchés	34 - 43	20
	E. Le drame de l'Afrique	44 - 55	22
	F. Coopération économique internationale	56 - 67	25
III.	UN AGENDA MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT : FACTEURS DÉTERMINANTS MONDIAUX DE LA PROSPÉRITÉ	68 - 74	28
IV.	LE RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	75 - 146	29
	A. Conseil de sécurité économique	81 - 91	30
	B. Le Conseil économique et social	92 - 101	32
	C. Les institutions spécialisées	102 - 109	33
	D. Les institutions de Bretton Woods	110 - 123	35
	E. Les fonds de développement des Nations Unies	124 - 127	37
	F. Nécessité d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays marginalisés	128 - 130	38
	G. Financement du développement	131 - 134	38
	H. Règles et normes	135 - 139	39
	I. Réduction des dépenses militaires	140 - 143	40
	J. Les acteurs non étatiques	144 - 146	40

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Appendices

I. DIRECTIVES, DÉROULEMENT ET ORGANISATION DES AUDITIONS 42

A. Directives 42

B. Déroulement 42

C. Organisation 43

II. LISTE DES EXPERTS ET PARTICIPANTS 45

III. LISTE DES COMMUNICATIONS (EXPOSÉS ÉCRITS) SOUMISES PAR DES EXPERTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES 53

I. INTRODUCTION

1. Le présent document récapitule les Auditions mondiales sur le développement convoquées par le Président de l'Assemblée générale du 6 au 10 juin 1994 à New York et fait le bilan des nombreuses vues et propositions qui y ont été présentées. Les participants (voir appendice) disposaient du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement" (A/48/935).

2. La première partie du présent rapport, intitulée "Perspectives mondiales en matière de développement au milieu des années 90", aborde les questions de fond examinées et les répercussions qu'elles peuvent avoir sur les politiques nationales et internationales. La deuxième partie examine la nécessité d'un agenda pour le développement. La troisième partie présente les propositions et initiatives concernant le rôle du système des Nations Unies dans les domaines économique et social.

3. S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à l'intérêt que les Auditions ont eu pour le débat sur le développement engagé à l'Organisation des Nations Unies, il n'en n'est pas moins clair que cette expérience a eu des résultats très intéressants. Son caractère plus officieux et moins structuré, et les connaissances spécialisées qu'y ont apportées des acteurs n'appartenant à aucun gouvernement non plus qu'au système des Nations Unies, l'échange de vues a pu être plus franc et plus animé qu'il ne l'est d'ordinaire dans les réunions officielles de l'Organisation. En particulier, le fait d'y avoir impliqué des acteurs n'appartenant pas au secteur public s'est révélé utile, lorsqu'on sait qu'en matière de développement, une grande partie des initiatives sont prises à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies. Au vu de ce qui précède, il serait bon d'envisager d'organiser des réunions semblables à l'avenir.

II. PERSPECTIVES MONDIALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AU MILIEU DES ANNÉES 90

A. Un monde en évolution

4. Un thème est revenu à maintes reprises au cours des Auditions, à savoir l'ampleur et la rapidité de l'évolution de la situation politique et économique récente dans le monde. Les relations politiques internationales ont été ébranlées par la fin de la guerre froide, l'effondrement de l'Union soviétique et la mort du communisme, qui ont modifié les relations entre les pays selon des modalités qui n'ont pas encore été pleinement expliquées. La transition à l'économie de marché signifie également pour les pays d'Europe orientale et les États ayant succédé à l'Union soviétique leur intégration dans l'économie mondiale et leur entrée dans des organisations internationales telles que le FMI, le GATT et la Banque mondiale, ce qui a rendu pratiquement universelles ces institutions.

5. N'ayant plus le même impact sur les relations internationales, la guerre froide a été remplacée par d'autres points d'ancrage. Les pays donateurs et les institutions financières internationales accordent à présent plus d'importance à la démocratisation, aux droits de l'homme et à la conduite avisée des affaires publiques, et l'importance de la conditionnalité s'est accrue en proportion. Aboutissement d'une tendance qui a précédé la fin de la guerre froide et procède

en partie des revendications de la population, un régime démocratique pluripartite a été installé dans de nombreux pays en développement.

6. La fin de la guerre froide et les difficultés économiques ont également entraîné une réduction importante de l'aide que la Russie et les autres pays d'Europe orientale apportaient aux régions en développement. Certains pays à économie de marché, tels que les États-Unis, ont également réduit leur aide. De plus, la transition vers la démocratie et l'économie de marché des pays naguère à planification centrale a accaparé l'attention et les ressources des donateurs et des institutions multilatérales. Certes — et il y a lieu de s'en féliciter —, les pays développés et les pays en transition ont également réduit leur aide militaire et leurs interventions armées et la fin de la guerre froide a autorisé la coopération sur des questions intéressant la paix et la sécurité entre les anciens adversaires. Sa fin a directement ou indirectement contribué au mouvement pour la paix dans plusieurs pays, encore que d'autres conflits soient apparus. Enfin, la fin de la guerre froide a sensiblement modifié le caractère des relations Nord-Sud.

7. Un autre changement majeur s'est produit, à savoir l'extraordinaire diversité des stades de développement atteints par les pays que l'on continue d'appeler "pays en développement". Un certain nombre d'entre eux figurent parmi les pays dont l'économie est l'une des plus dynamiques du monde et ont atteint des niveaux de revenus comparables, voire supérieurs à ceux de certains pays industrialisés membres de l'OCDE. Ils ont montré que le développement rapide est possible. D'autres pays, notamment en Afrique subsaharienne, mais aussi d'autres pays pauvres, se sont encore appauvris. Le fossé qui sépare les pays du monde et les pays en développement entre eux se creuse. La notion selon laquelle les pays en développement se ressemblent tous et partagent une même destinée a été battue en brèche. Cette diversité des bilans en matière de développement reflète partiellement les différences de situation et de politique dans les domaines économique, social, politique et institutionnel, ainsi que des points de départ différents. Si elle a jamais été possible, l'analyse des pays en développement en tant que groupe est encore moins praticable aujourd'hui du fait de la diversité des bilans et des intérêts d'un pays à l'autre. Certains pays en développement sont devenus membres de l'OCDE; d'autres suivront. Les distinctions Nord-Sud pourraient s'estomper encore davantage.

8. L'essoufflement imprévu de l'économie des pays industrialisés a été un troisième changement majeur. Confronté à un chômage et à des déficits budgétaires élevés, ces pays ne se sentent plus aussi riches que par le passé. On y observe une forte tendance à réduire des dépenses intérieures dont le besoin se fait pourtant sentir de façon pressante, et à se montrer moins généreux en matière d'aide extérieure.

9. Transcendant cette évolution des résultats économiques, on a relevé une mutation épistémologique profonde touchant la politique économique, les rôles respectif de l'État et du marché et l'apparition de préoccupations nouvelles et la résurgence de préoccupations anciennes.

10. Le processus de mondialisation lié au marché s'impose à présent à l'ensemble des pays. Par mondialisation, on entend souvent une intégration de plus en plus poussée des marchés mondiaux de biens, de services, de capitaux, de

technologie et, dans une moindre mesure, de main-d'oeuvre. Pourtant, ce processus de mondialisation se manifeste de façon tout aussi importante par une plus large diffusion des idées, des cultures et des modes de vie, et l'impact transfrontière des problèmes d'environnement. La libéralisation des marchés et le développement technologique sont deux des moteurs essentiels de cette mondialisation. Les télécommunications permettent le transfert instantané de l'information et des capitaux. L'augmentation des capacités de transport permet d'accroître le volume des marchandises et des passagers transportés, et rend ce transport plus rapide. Cette tendance à la mondialisation est irréversible.

11. La mondialisation a une conséquence importante, à savoir l'effritement de l'autonomie et de la souveraineté de l'État-nation et l'importance accrue prise par les acteurs non étatiques, tels que les sociétés transnationales, les institutions financières privées à vocation mondiale, et les ONG. La multitude même des acteurs et l'importance des capitaux auxquels ils ont accès rendent plus difficile pour tel ou tel gouvernement de formuler et d'appliquer des politiques, qu'il s'agisse de taux de change, de taux d'intérêt ou de salaires.

12. Cependant, de nombreux pays — souvent pauvres — sont restés à l'écart du processus de mondialisation. Il s'agit essentiellement de pays exportateurs de produits primaires dont l'importance dans les échanges mondiaux a décru. De plus en plus poussée, la mondialisation risque de marginaliser encore davantage ces pays si la communauté internationale et eux-mêmes ne réagissent pas.

13. La mondialisation a d'autres aspects négatifs, comme la perte de diversité culturelle, et l'augmentation des agressions environnementales. La volonté de se soustraire aux incidences de la mondialisation peut déboucher sur la xénophobie et le renforcement du protectionnisme. La protection de l'environnement n'est pas une idée nouvelle, mais elle prend de plus en plus d'importance politique car on y voit de plus en plus une condition de la survie de l'humanité. La planète étant une unité physique, les problèmes d'environnement rendent peut-être encore plus impérative la nécessité d'instaurer une coopération mondiale. On a assisté récemment à une prise de conscience de ces nécessités à l'échelon mondial, et l'on ne peut que s'en féliciter.

14. Il a été admis et maintes fois réaffirmé que le développement vise intrinsèquement l'amélioration de la condition humaine. Rien de bien nouveau ici si ce n'est qu'il s'agit de lui donner une résonance politique plus forte, à la suite de l'entrée en scène de nombreux acteurs nouveaux, au premier rang desquelles les organisations non gouvernementales.

B. Développement humain

15. L'importance du développement humain a été répétée tout au long des Auditions. Le développement concerne la personne humaine et c'est elle qui le met en oeuvre. Les pays qui ne disposent pas d'une "masse critique", par quoi il faut entendre non seulement les infrastructures mais aussi une réserve de main-d'oeuvre qualifiée, éprouvent des difficultés à mettre en train un développement durable. Qui dit main-d'oeuvre non instruite et non qualifiée, dit faible productivité du travail, laquelle à son tour ralentit le progrès technique et ne contribue pas à attirer les capitaux étrangers. On considère

donc comme très productif et comme indispensable au développement à long terme d'investir dans l'amélioration des ressources humaines — en particulier dans la santé, la formation et l'éducation. À long terme, le développement lui-même repose sur la capacité de chaque génération de transmettre à ses descendants la capacité de réaliser leurs propres virtualités. Le long terme impose également de considérer les questions d'environnement. Le développement humain devrait donc impliquer un développement humain durable.

16. Toutefois, le nouveau modèle de développement reposant sur le "développement humain" n'a pas fait que des adeptes. Il faut veiller à ne pas donner un sens trop large à un objectif tel que le développement durable. Il risquerait de perdre tout pouvoir d'inspiration. Certains participants ont fait observer que l'ancien modèle de croissance économique, reposant sur la responsabilité financière, l'autosuffisance et le travail soutenu, pouvaient encore rendre bien des services. L'aide internationale qui avait été apportée de bonne heure à des pays d'Asie qui connaissent à présent une croissance rapide était surtout allée aux infrastructures matérielles telles que les routes, les centrales électriques, les réseaux de télécommunication, ainsi qu'à la santé. Il est vrai que la mobilisation de l'épargne intérieure avait joué un grand rôle et que, sans croissance économique, il y aurait peu de ressources permettant de songer à un développement humain durable.

17. La plupart des ressources qui sont consacrées au développement humain durable proviennent des pays en développement eux-mêmes. Certains participants ont dit que les progrès que ces pays avaient faits en matière d'équipements sanitaires et éducatifs risquaient d'être compromis par les réductions budgétaires auxquelles les institutions de Bretton Woods subordonnaient fréquemment l'octroi d'une aide financière. Ils ont estimé que ces institutions s'appuyaient, dans un grand nombre de leurs recommandations, sur un modèle trop simpliste.

18. D'un point de vue plus général, on a considéré que tout programme d'action dépendait, implicitement ou explicitement, d'un cadre théorique fondamental. Le risque existait donc de voir une version simpliste du cadre théorique prédominant être utilisée comme un ensemble de directeurs valables pour tous les pays et en toutes circonstances. De plus, si le progrès technique augmentait la capacité d'une société d'accroître les ressources dont ses membres disposaient, il n'y avait aucune garantie de voir les dividendes de ce progrès être répartis de façon équitable parmi la population. Des institutions devaient être mises en place à cette fin.

19. Le développement consistait à donner aux particuliers davantage de moyens non seulement pour entreprendre une activité économique, mais aussi pour participer plus activement à la vie de leur société. Ils devaient avoir l'impression de conserver une certaine maîtrise de leur destinée et se sentir membres d'une communauté. Les particuliers participaient à la vie de nombreuses communautés différentes, à vocation mondiale ou locale. Les ONG jouant un rôle important au niveau local et, en fait, dans presque tous les aspects du développement humain.

20. Il importait que toutes les communautés auxquelles les particuliers appartenaient soient ouvertes et promeuvent la tolérance, le respect mutuel et

la cohésion sociale : la xénophobie ou l'intolérance religieuse ou culturelle procédaient d'une volonté de développer un sentiment communautaire à partir de principes d'exclusion. Les droits des minorités devaient être pleinement respectés et la diversité culturelle préservée et encouragée. D'un autre côté, la société ne devait pas se décomposer en groupes rivaux n'ayant rien en commun.

21. La démarginalisation des membres de la société est un aspect essentiel de la participation; celle des femmes est d'une importance cruciale. Les femmes jouent un rôle important dans l'activité économique, comme dans l'agriculture dans les pays en développement, sans être pour autant, le plus souvent, récompensées pour leurs efforts, ou doivent affronter une discrimination officielle ou non. La levée de tous les obstacles de caractère discriminatoire devrait être un élément essentiel de toute stratégie en matière de développement.

22. L'émancipation des femmes est une question indissolublement liée à celle de la natalité et de l'accroissement démographique. Dans les pays en développement, l'indice synthétique de fécondité a baissé, ce qui est dû en partie aux programmes de planification de la famille, mais aussi aux autres changements sociaux qui ont amélioré la condition de la femme. Les programmes de planification de la famille ne pouvaient pas traiter de la question des enfants désirés. Il s'agit là d'une question au sujet de laquelle les femmes devraient avoir davantage voix au chapitre. On pourrait encore réduire la taille de la famille souhaitée en mettant en place des incitations permettant aux femmes de poursuivre leurs études et d'éliminer la discrimination dont elles sont l'objet, et en prenant des mesures fiscales pour réduire les inégalités de revenu entre pays.

23. La transition démographique se produit pour tous les pays, mais à des rythmes différents. Toutefois, la population croît le plus vite dans les pays les plus pauvres, ce qui donne une pyramide des âges très jeune et permet difficilement à ces pays de fournir les écoles et les autres équipements nécessaires. La pression démographique complique par ailleurs les problèmes d'environnement dans tous les pays, encore que le taux de pollution et de dégradation de l'environnement par personne soit le plus élevé dans les pays riches, dont les taux d'accroissement démographique sont bas. La dynamique de la population augmente les pressions migratoires.

24. Des divergences d'opinion ont été relevées sur la question de la participation à la vie politique du pays. Cette question était liée à celle de la conduite avisée des affaires publiques, mais certains des arguments invoqués laissaient entendre que le modèle démocratique devrait être un élément essentiel de l'agenda de façon à permettre non seulement une conduite avisée des affaires publiques, mais aussi un développement humain. Certains participants aux Auditions se sont demandés si on n'était pas en train d'imposer aux pays en développement un modèle précis d'organisation du gouvernement sans se préoccuper de leur stade de développement ou des caractéristiques propres à leur société. Les exemples de conditionnalité politique auxquels se trouvait subordonnée l'aide bilatérale et multilatérale ont été jugés très préoccupants. D'après certains intervenants, le fait qu'un pays ait plusieurs partis politiques n'était pas une garantie de véritable démocratie et de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

25. Certains participants ont fait valoir qu'un gouvernement fort est nécessaire pour promulguer et faire appliquer les réformes institutionnelles en faveur du marché malgré l'opposition de la population lorsque les rigueurs de l'ajustement initial sont le plus durement ressenties. Ces réformes permettraient la croissance économique qui conduirait à une démocratie vibrante et viable. Dans le même ordre d'idées, on a indiqué qu'une élite dirigeante cultivée et bienveillante pouvait en elle-même être un facteur du développement en encourageant les améliorations de la condition, notamment de l'instruction, de la majorité de la population. À son tour, une population mieux instruite pourrait exiger d'avoir un meilleur gouvernement, créant un cercle vertueux devant permettre d'améliorer la conduite des affaires publiques et de renforcer la démocratie. Cet argument, suivant lequel une population instruite pouvait précéder la démocratie et que l'on pouvait faire confiance à une élite paternaliste pour gérer les affaires publiques dans le seul intérêt du pays en l'absence de garde-fous démocratiques, a également été mis en question. Toutefois, on s'est généralement accordé à reconnaître l'existence d'une tendance régulière et appréciée au renforcement de la démocratie dans le monde entier.

C. Paix, sécurité et développement

26. On a considéré que la paix, la sécurité et le développement étaient indissolublement liés. La paix et la sécurité encourageaient le développement, et la guerre pouvait faire reculer brutalement le développement. Toutefois, au niveau international, il serait erroné de penser que le développement doive attendre la paix : il ne devrait y avoir aucune préséance entre la paix et le développement. Traditionnellement, on ne relève aucun lien entre la paix et le développement : les démocraties les plus stables sont toutes issues d'un conflit.

27. Une grande partie des conflits actuels se situent à l'intérieur de pays et non entre pays et, comme le montre l'exemple de l'ex-Yougoslavie, il est rare que le niveau de développement permette de juger des possibilités de conflit. Lorsqu'une guerre est terminée, des millions de mines non explosées pourraient compromettre la sécurité d'une grande partie du territoire d'un pays. Les pays développés sont d'importants producteurs de mines, même si leur production ne semble pas leur valoir de gros bénéfices.

28. Le développement n'est pas seulement nécessaire en vue d'un monde plus pacifique : il est essentiel en lui-même. Les pays aux prises avec des divisions sociales et qui s'emploient avec succès à les effacer et à se développer dans la paix ne devraient pas être oubliés par les donateurs au profit des pays qui n'ont pas aussi bien su résoudre leurs problèmes internes.

29. Il n'y a aucune contradiction entre les dépenses consacrées à l'aide au développement et celles consacrées au maintien de la paix. Les premières pourraient aujourd'hui éviter une forte augmentation des secondes à l'avenir. De même, il y a des exemples montrant que le "développement préventif" pourrait aider à désamorcer un conflit dans un pays pauvre.

30. On avait espéré qu'avec la fin de la guerre froide, on assisterait non seulement à une diminution des dépenses militaires dans les pays développés, mais aussi à un transfert de ressources vers les pays en développement. Cet espoir n'a pas été réalisé. On a mis en parallèle le volume important des dépenses militaires mondiales et les flux nettement moins importants de l'aide publique au développement (APD) et le coût relativement peu élevé que représente pour la communauté internationale le traitement de certains problèmes mondiaux tels que la pénurie de services de soins de santé de base dans maints pays en développement.

31. En même temps que les dépenses militaires tendent à diminuer dans de nombreux pays développés, les transferts d'armements à destination des pays pauvres se poursuivent. Les dépenses militaires ont augmenté dans certains pays en développement. Certaines puissances moyennes commencent à s'intéresser à des zones qui ont perdu tout intérêt pour les grandes puissances. Le Conseil de sécurité, en particulier les cinq membres permanents qui sont les principaux fournisseurs d'armes, a un rôle à jouer pour limiter le commerce des armes. Les organismes régionaux pourraient, en surveillant les dépenses militaires, renforcer la confiance entre les pays et, de ce fait, réduire les tensions. On a posé la question de savoir si les institutions de Bretton Woods devraient tenir compte du fait que les dépenses militaires d'un pays donné dépassent un certain pourcentage de son PNB.

32. On a considéré que la notion de sécurité allait au-delà de la prévention de l'attaque armée — ce qui est la notion traditionnelle de la sécurité — et concernait également, à long terme, la sûreté, le bien-être et les droits fondamentaux des habitants d'un pays et de la population mondiale. On a jugé nécessaire d'élaborer une notion de sécurité globale qui aurait des dimensions socio-économiques, politiques et militaires. On pourrait mettre au point des critères interdisciplinaires de la sécurité comme suite logique aux indicateurs sociaux du développement. Le développement durable, et en particulier la protection de l'environnement, a été présenté comme le noeud d'une nouvelle notion élargie de la sécurité. Il pourrait y avoir lieu d'y adapter les forces et institutions existantes en matière de sécurité.

33. On a souligné l'importance du système politique interne d'un pays pour garantir la sécurité de ses habitants. Les États démocratiques ne se faisaient généralement pas la guerre, tandis que la démocratie permettait aux citoyens d'un pays de discuter et de résoudre leurs divergences sans recourir aux armes. Trop souvent, la "sécurité" que les forces militaires ou de police d'un pays étaient chargées d'assurer était celle du dirigeant ou de l'élite dirigeante choisis de façon non démocratique. C'étaient alors les habitants qui étaient châtiés dans leur propre pays par des forces souvent équipées d'armes achetées avec des capitaux que les donateurs avaient fournis en vue du développement.

D. État et marchés

34. La plupart des thèmes abordés lors des Auditions faisaient référence à la contribution que l'État et les marchés pourraient apporter — qu'elle soit constructive ou non. L'impact de l'État et des marchés sur le développement, en particulier depuis l'effondrement de l'Union soviétique, est une préoccupation essentielle des gouvernements et de la communauté internationale.

35. On s'est largement accordé à reconnaître que le marché est un instrument relativement efficace de promotion de la croissance économique, mais on était de plus en plus conscient que l'État et le marché pouvaient se renforcer mutuellement, comme l'indiquait l'expérience de l'Asie orientale. Ainsi, les participants ont-ils été unanimes à reconnaître la nécessité d'approches et de réformes qui aillent dans le sens de l'économie de marché, mais ils ont été tout aussi ardents à défendre le point de vue suivant lequel le gouvernement peut, en adoptant une attitude constructive, apporter une contribution essentielle au développement. Le gouvernement a un rôle stratégique essentiel à jouer en matière d'infrastructure matérielle et sociale et pour ce qui est d'adopter les méthodes de gestion macro-économique rationnelle permettant de créer un environnement favorable au secteur privé.

36. Au vu de ce qui précède, le gouvernement ne doit pas se contenter de remédier aux défaillances du marché, qu'il s'agisse de la pauvreté, du chômage ou de l'agression environnementale, ainsi qu'aux rigidités structurelles. Son rôle peut être plus constructif : le gouvernement devient le "facilitateur" des changements induits par le marché; il s'occupe de développer les capacités institutionnelles et humaines, d'assurer la transparence, la continuité et la cohérence de ses activités et, d'une façon générale, il assure une conduite avisée des affaires publiques.

37. Ce à quoi il faut tendre, c'est "une économie de marché axée sur le développement", et non "une économie de marché libérale" — et, à cette fin, le gouvernement se doit d'apporter une contribution positive essentielle. Le pendant d'une bonne politique intérieure est la participation du gouvernement aux accords régionaux et internationaux touchant le commerce, les finances ou d'autres facteurs mutuellement avantageux du développement. Paradoxalement, la mondialisation axée sur le marché a été précédée par une collaboration et des accords bénéfiques entre États qui ont permis au processus de s'enraciner.

38. Les participants ont été quasi unanimes à reconnaître que la mondialisation axée sur le marché a profité à un grand nombre de pays, qui ont ainsi pu avoir accès aux marchés et aux capitaux à investir. Toutefois, la mondialisation des marchés, surtout financiers, n'a pas comporté que des avantages au niveau des pays et des différentes composantes de la communauté. Premièrement, l'économie d'un pays peut être soumise à des pressions et à des fluctuations monétaires importantes en raison de la spéculation et des mouvements rapides de capitaux. Deuxièmement, l'efficacité des instruments de la politique économique intérieure est amoindrie par la mondialisation des marchés financiers et les liens entre les taux d'intérêt. Troisièmement, la tendance à la récession peut se propager plus facilement du fait de l'ouverture de l'économie des différents pays et de l'importance croissante du commerce international pour le développement. Les marchés intérieurs ne pouvaient pas toujours surmonter les rigidités structurelles ou internaliser comme il convient les facteurs externes. C'est particulièrement le cas dans les pays les moins avancés.

39. L'impact des forces du marché n'est pas toujours socialement opportun; d'où la nécessité d'intervenir sur le marché ou, pour l'État, d'adopter des politiques compensatoires. Au niveau international, les marchés offrent de nombreuses possibilités. Cependant, tous les pays ne peuvent pas en profiter sur un pied d'égalité. Plusieurs pays en développement ont enregistré

d'importants apports de capitaux depuis quelques années, tandis que beaucoup d'autres ont vu stagner ou diminuer ces apports. Les accords conclus à l'issue de la série de négociations commerciales d'Uruguay procureront des avantages importants aux pays développés et à un très grand nombre de pays en développement. Mais dans de nombreux pays du Sud, les avantages pourraient être quasi nuls et certains autres pays, notamment africains, pourraient même enregistrer une perte nette.

40. Les défaillances du marché et des politiques officielles inadaptées ont contribué à répandre des phénomènes tels que la marginalisation des pauvres, le chômage structurel et la dégradation de l'environnement. Les autorités locales, les organisations communautaires et les ONG pourraient jouer un rôle constructif pour ce qui est d'atténuer ces problèmes tout en aidant les groupes locaux et les groupes marginalisés à mieux contrôler leur destinée. Il importait de resserrer les liens entre les ONG et les administrations nationales et la coordination entre les ONG et leurs partenaires internationaux pour le développement.

41. Indépendamment des tendances mondiales, la conduite avisée des affaires publiques, la transparence et la continuité politique revêtaient une immense importance pour rassurer à la fois les marchés et les particuliers quant aux buts poursuivis et aux interventions destinées à régler les questions de développement.

42. Les participants ont reconnu qu'il n'est pas facile d'adapter un modèle donné, comme celui de l'Asie orientale, aux autres parties du monde en développement. Cela dit, le développement de cette partie du monde pouvait leur fournir des enseignements pertinents, notamment dans les domaines suivants : formation du capital humain, gestion macro-économique prudente, industrialisation basée sur les exportations, mise en place d'infrastructures et d'institutions, et introduction par l'État d'un climat favorable à la création d'entreprises. Dans ces circonstances, la société s'appuie sur une conduite avisée des affaires publiques et la stabilité politique pour promouvoir la continuité et la souplesse des politiques économiques, en tenant compte des intérêts et préoccupations de tous les groupes et partenaires pour le développement.

43. Les obstacles institutionnels et liés aux ressources humaines, et le fait que d'autres conditions importantes ne sont pas réunies, telles que la rationalité publique ou la stabilité politique, peuvent s'opposer au fonctionnement efficace du marché. On se trouve donc confronté à un dilemme : faut-il introduire un ordre précis pour les interventions nécessaires, considérant comme prioritaires la stabilité politique et les processus du marché, ou faut-il les mener de front en procédant à une transformation radicale de la vie économique et politique d'un pays?

E. Le drame de l'Afrique

44. La singularité du drame africain a été le leitmotiv des Auditions. Des millions d'habitants de ce continent étaient en proie à la pauvreté de masse, à la malnutrition, à l'analphabétisme et à la morbidité. En termes relatifs et si l'on en croit les indices statistiques comme l'indice de développement humain,

les pays africains occupaient le bas de l'échelle sur le plan du progrès matériel. Toutefois, le cas de l'Afrique avait ceci de singulier que, nonobstant le fait que la réalité des faits n'y échappait à personne, les progrès y étaient horriblement lents et on y assistait à une régression dans certains domaines, dont la lutte contre la pauvreté, le chômage et la protection de l'environnement. D'où le sentiment de malaise et de frustration ressenti tant par les partenaires du développement international que par les différents gouvernements.

45. Les années 80 ont vu le revenu par habitant, les taux d'investissement et la consommation chuter dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. L'alourdissement de la dette extérieure et l'effondrement des cours des produits de base ont achevé de valoir aux années 80 l'appellation de "décennie perdue pour l'Afrique". Le coût des mesures prises par les gouvernements sur les injonctions des institutions de Bretton Woods en vue de rétablir les équilibres macro-économiques a été supporté essentiellement par les couches sociales vulnérables cependant que les dépenses sociales étaient laminées. Les taux de croissance démographique actuels des pays de l'Afrique subsaharienne dépassaient d'ordinaire 3 % par an, ce qui laissait penser que l'amélioration des niveaux de vie serait très lente et insuffisante pour la création de l'épargne et de l'investissement intérieurs nécessaires pour opérer les transformations nécessaires aux fins du développement.

46. Du fait de l'inaptitude des pays africains à attirer les investissements privés étrangers malgré les réformes politiques draconiennes opérées par plusieurs d'entre eux et les garanties données en matière d'exportation des profits, le continent se trouvait de plus en plus marginalisé. À ce problème venait s'ajouter la fuite des capitaux privés. Il était dès lors essentiel d'accroître le volume et la qualité de l'aide internationale au développement alors même que des tendances récessionnistes et une certaine lassitude des donateurs se faisaient jour dans les pays développés. Comme ni les taux d'épargne intérieure ni les flux d'investissements privés ne suffisaient à répondre aux besoins, il fallait trouver une solution plus énergique et globale à la dette des pays africains.

47. À elles seules, les statistiques économiques ne donnaient pas toute la mesure de la situation des pays africains en cette fin de siècle. La persistance ou l'escalade de conflits dans un certain nombre de pays africains était un motif de vive préoccupation non seulement parce qu'elles retardent le projet de développement du continent, mais également en raison de la destruction incalculable de vies humaines et d'autres ressources rares.

48. Dans le passé, les conflits internes avaient été exacerbés par la rivalité entre les grandes puissances commanditaires de régimes autoritaires qui s'étaient dotés de puissantes armées. Dans certaines régions du continent, les dépenses militaires, au lieu de diminuer avec la fin de la guerre froide, connaissent un regain redoutable. Par suite, la corrélation qui existait entre la sécurité, la paix et le développement était mise à très rude épreuve.

49. Le règlement des conflits était non seulement une entreprise onéreuse, mais détournait également les énergies de tous les partenaires du développement et ravissait l'attention à l'effort de développement. L'Afrique démontrait,

quoique par des exemples négatifs, que la paix et la sécurité étaient souhaitables pour le développement; autrement dit qu'en l'absence de ces conditions, le développement se heurtait à des obstacles structurels et à long terme.

50. Si l'autonomie, la participation accrue des populations et la bonne gestion de la chose publique restaient les facteurs clefs d'un développement à long terme, la coopération économique internationale demeurait essentielle pour aider les pays africains dans les efforts qu'ils faisaient en vue de résorber les goulets d'étranglement et d'éliminer les rigidités. Or, l'autonomie impliquait une dépendance moindre des experts étrangers et de l'aide financière publique. La coopération devait être conçue d'une manière telle que l'aide et les compétences étrangères soient beaucoup plus efficaces et rentables que par le passé.

51. Les Auditions ont été l'occasion de rappeler aux participants que c'était en période de transition démographique que la population des pays les plus pauvres avait tendance à s'accroître le plus rapidement. C'est ainsi que le taux de rendement de l'aide octroyée au titre des politiques de population a été tout à fait élevé dans ces pays.

52. Si l'on s'est accordé à penser qu'une gestion macro-économique prudente était nécessaire, les questions d'équité et de croissance liées aux politiques d'ajustement structurel ont suscité une vive controverse. Plusieurs participants ont fait valoir que ce dont l'Afrique avait besoin, c'était de réformes politiques s'inscrivant dans un contexte de croissance. Or, l'ajustement structurel entraînait d'ordinaire une période de stagnation et de récession pouvant déboucher sur l'abandon de ces politiques. Les prescriptions des réformes politiques axées sur le dégraissage du secteur public et la réduction des dépenses sociales étaient par trop draconiennes et de nature à réduire les ressources déjà maigres allouées à l'éducation et aux services de santé. L'analphabétisme était général en Afrique et nombre des problèmes sanitaires demeuraient aigus.

53. Faute de prévoir des filets de sauvetage à l'intention des employés du secteur public victimes des compressions et des groupes vulnérables, dont les femmes, les enfants et les personnes les plus défavorisées, le succès des expériences d'ajustement structurel resterait purement théorique. De même, il faudrait tenir pleinement compte de l'importance du rôle des femmes en tant qu'agents économiques afin de mener à bien les recommandations d'ordre politique. Il ne s'agissait pas là de minimiser l'importance des réformes politiques privilégiant le secteur privé et la création d'un environnement favorable par les pouvoirs publics. Au contraire, la charge de la preuve de l'incidence des réformes prenait un tour nouveau. Il devenait de plus en plus nécessaire, s'agissant d'ajustement structurel, de démontrer que la vérité budgétaire pouvait s'accommoder de l'équité et d'une croissance soutenue.

54. La préoccupation suscitée par la thèse dominante des réformes politiques en Afrique qui mettait l'accent sur les processus du marché et la libéralisation économique participait d'un sentiment de doute général que les modèles de développement en place puissent donner pleinement la mesure de la complexité et de la gravité du sort de l'Afrique dans le domaine du développement. Les

marchés devaient être créés avant de pouvoir réagir aux clignotants des prix : les capacités humaines et matérielles devaient être réunies pour que les institutions nationales soient viables et que les éléments de base de l'édification d'une nation soient mis en place. Les questions relatives à l'environnement, à la population et aux relations entre l'homme et la femme n'étaient pas susceptibles de réagir convenablement face aux signaux du marché qui ne prenaient pas la mesure des aspects à long terme de leurs relations réciproques.

55. L'édification de la nation, la sécurité et la stabilité politique continuaient de susciter des controverses; pourtant, elles étaient considérées comme allant de soi dans le modèle de développement régnant. C'est précisément parce que le capital de connaissances concrètes concernant ces questions dans le cas de l'Afrique était sans commune mesure avec l'aptitude des modèles de développement à les appréhender qu'il semblerait que l'on soit parvenu à une impasse sur la question de savoir si les discussions récentes avaient été concluantes ou non. L'intérêt des Auditions a été qu'elles avaient non seulement été l'occasion de convenir de ce que l'on savait déjà au sujet de l'Afrique, mais également d'admettre en toute modestie qu'il restait beaucoup à apprendre et de réitérer l'engagement souscrit en ce sens.

F. Coopération économique internationale

56. La coopération internationale au cours des années 90 avait pour contexte un monde en mutation rapide. Ainsi qu'il est dit plus haut, les marchés ont pris de l'importance et les acteurs non étatiques se sont multipliés et ont réduit la puissance de l'État. La coopération internationale était plus que jamais nécessaire étant donné les effets néfastes de la mondialisation, les nombreuses possibilités nouvelles qui s'offraient aux pays et aux populations et les liens qui existaient entre la paix, la sécurité, le développement, la pauvreté et l'environnement et qui appelaient une approche intégrée. La confiance mutuelle et la responsabilité étaient des facteurs importants pour une coopération efficace, surtout lorsqu'on se trouvait en présence d'intérêts conflictuels. En dépit des changements survenus dans le monde ces dernières années, le commerce, la monnaie, les finances (y compris les questions ayant trait à la dette et à l'aide) et la technologie restaient les principaux domaines de coopération internationale. La nécessité d'améliorer la coordination dans tous ces domaines — entre organismes des Nations Unies, avec les institutions de Bretton Woods et la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), avec les pays donateurs bilatéraux et les acteurs non étatiques — a été largement reconnue.

57. Les marchés étaient le moteur du développement mais ne prévoyaient pas l'indemnisation automatique des perdants par les vainqueurs, situation d'autant plus troublante lorsque les perdants étaient les pays faibles ou plus vulnérables. D'où la nécessité de mettre en place des filets de sauvetage internationaux. Pour atteindre cet objectif, et plus généralement pour financer le développement, certains intervenants ont proposé l'institution d'un impôt international applicable par exemple aux ressources communes, aux opérations financières, aux profits des sociétés transnationales ou au trafic aérien international.

58. On est convenu qu'il fallait mieux gérer l'économie mondiale. La plupart des participants sont convenus que cet effort devrait viser à améliorer la gestion des affaires de la planète, par exemple à définir des objectifs et des stratégies et non à mettre en place un gouvernement mondial doté d'un pouvoir exécutif. La création d'un nouveau conseil de sécurité économique à l'ONU semblait être le meilleur moyen d'améliorer la gestion économique mondiale.

59. On a jugé essentiel pour la gestion de la mondialisation d'instituer un système internationalement accepté de règles du jeu, de règles et de normes. À l'heure actuelle, on s'écartait de ces règles et normes au nom de la protection des intérêts nationaux. Il a été souligné par exemple que plusieurs pays développés pratiquaient une politique commerciale restrictive tout en exigeant des pays en développement une politique de libéralisation. Par ailleurs, les règles et normes devraient ménager une certaine souplesse afin de tenir compte de la situation particulière des pays les plus pauvres. On s'est également élevé contre le recours à des conditionnalités excessives et multiples.

60. La question de savoir dans quelle mesure le régionalisme était compatible avec le multilatéralisme a suscité une certaine divergence de vues. Pour d'aucuns, ce concept était incompatible avec le multilatéralisme et discriminatoire à l'égard des non-membres. D'autres ont souligné que le régionalisme pouvait être un facteur important de stabilité et de dynamisme dans l'économie mondiale. L'intégration économique régionale pouvait être le terrain d'essai de nouvelles règles et faire école. En outre, les blocs régionaux pourraient s'ouvrir à de nouveaux membres et faciliter la coopération avec les pays non membres.

61. On s'est accordé à voir dans la clôture de la série des négociations d'Uruguay une réalisation positive en raison de l'élargissement des règles de discipline (concernant notamment l'agriculture et les textiles), du pouvoir et de la composition du GATT, du renforcement du système de règlement des différends et des sanctions et de la création de l'OMC. La quasi-totalité des pays pourront tirer avantage du renforcement du système commercial international. Toutefois, les gains à retirer de l'application des accords issus de ces négociations ne seront pas répartis équitablement. On a reconnu que plusieurs pays généralement pauvres ne seraient vraisemblablement pas en mesure d'en tirer avantage et pourraient même en sortir perdants. Il faudrait concevoir des mécanismes en vue d'indemniser les perdants. Plusieurs participants ont souligné que, pour les pays en développement, le commerce était en définitive plus important que l'aide.

62. On a exprimé l'espoir que l'OMC puisse renforcer les règles du jeu du système commercial international et inverser ce que d'aucuns considéraient comme une tendance bilatéraliste et unilatéraliste. Certains participants ont exprimé la crainte que les normes environnementales et sociales ne soient utilisées pour introduire une nouvelle forme de protectionnisme déguisé. L'OMC devrait empêcher une telle évolution. Il a également été reconnu que les conventions de l'OIT fournissaient un cadre adéquat pour améliorer la situation sociale des travailleurs dans les pays en développement.

63. On a souligné la nécessité d'une coopération internationale en vue de surveiller les flux financiers et échanges internationaux et les taux d'intérêt. On a préconisé de réduire les taux d'intérêt à long terme et les fluctuations des taux de change. On a toutefois reconnu que les chances d'atteindre ces objectifs à l'échelon mondial étaient minimes.

64. Les flux de capitaux à des conditions libérales restaient la principale source de fonds extérieurs pour les pays à faible revenu. En dépit des thèses favorables à l'accroissement de l'APD au nom des intérêts réciproques et de considérations d'ordre moral et éthique, les perspectives étaient sombres. En conséquence, on a fait valoir que l'APD devait être affectée en priorité aux situations d'urgence, à l'environnement et à l'atténuation de la pauvreté dans les pays les plus pauvres. Les flux en direction de ces pays devraient être accrus. On a préconisé la création d'un fonds d'urgence, d'un fonds du dividende de la paix et d'un nouveau plan Marshall. On a reconnu la nécessité d'améliorer la qualité de l'aide, d'associer les ONG et d'encourager le respect des engagements souscrits. Une planification plus minutieuse, la définition d'objectifs réalistes, l'élimination des conditions, la coordination et la spécialisation des donateurs et des sources de fonds multilatéraux et la participation des groupes cibles ont été citées comme moyens d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide.

65. La corruption, qui était considérée comme un phénomène universel et historique, a également suscité des inquiétudes. Parfois, les flux financiers en direction des pays en développement revenaient dans les pays donateurs sous la forme de dépôts secrets dans les comptes de responsables corrompus. La transparence, la responsabilisation, la participation et des mécanismes de supervision internes et internationaux aideraient à réduire au minimum les détournements de fonds.

66. On est convenu que la dette continuait d'être un fardeau pour nombre de pays, notamment à faible revenu. Les solutions proposées ont toutefois divergé. D'aucuns étaient favorables à la suppression de la dette, d'autres à une approche au cas par cas, de préférence en se guidant sur des critères généraux cependant que d'autres encore faisaient valoir que la dette contractée auprès des institutions multilatérales devait être prise en compte dans toute solution. On a estimé que l'aptitude à assurer le service de la dette, à atténuer la pauvreté et à parvenir à une croissance soutenue devrait être le principe de base de toute solution du problème de la dette.

67. La technologie a été considérée comme un autre grand domaine de coopération internationale. Dans ce domaine aussi, les pays les plus pauvres étaient essentiellement en marge du transfert de technologie car les investissements étrangers directs qui en étaient un vecteur important étaient concentrés dans les pays à revenu intermédiaire. Tout nouveau partenariat devrait être axé sur le développement humain, mettre l'accent sur la formation des capacités en matière de technologie (au lieu du simple transfert), associer les gouvernements, les firmes et universités locales et faire appel à l'investissement étranger direct. Il fallait en particulier instaurer le transfert de technologie et une coopération étroite entre le Nord et le Sud dans le domaine de l'environnement.

III. UN AGENDA MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT : FACTEURS DÉTERMINANTS MONDIAUX DE LA PROSPÉRITÉ

68. Étant donné les importantes et rapides mutations qui s'opéraient dans la situation politique et économique mondiale et imposaient de nouvelles exigences pressantes à la coopération internationale pour le développement, on s'est accordé à penser qu'un agenda mondial pour le développement était nécessaire. Il s'agit par le biais d'un tel agenda de répondre aux demandes pressantes de coopération internationale, de rétablir l'impératif du développement comme préoccupation centrale du monde et de parvenir à une plus grande stabilité et à la prospérité pour tous. Encore que les opinions aient divergé quant au moyen d'atteindre cet objectif, un certain nombre de facteurs déterminants mondiaux de la stabilité et de la prospérité ont été identifiés et examinés.

69. La pauvreté et le chômage, d'autres inégalités économiques et sociales ou la détérioration de l'environnement pourraient être source de troubles sociaux, d'instabilité politique, voire de conflits armés. On a estimé que la réunion des conditions d'une paix globale, juste et durable était essentielle pour un développement durable à long terme. Pour ces motifs, on concevait de plus en plus la paix et la sécurité internationales comme comportant non seulement des aspects politiques et militaires, mais, plus centralement, des dimensions économiques, sociales, humaines et écologiques. C'est pourquoi on a fortement mis l'accent sur le lien qui existait entre un agenda pour la paix et un agenda pour le développement.

70. Au-delà de leur volonté commune de paix et de sécurité, on s'est largement accordé à reconnaître que les pays développés et les pays en développement avaient des intérêts convergents, la prospérité des premiers étant liée au développement à long terme des seconds. À cet égard, l'accent a été mis sur les problèmes auxquels les pays développés devaient faire face lors des Auditions. Le chômage demeurait à des niveaux élevés dans les pays développés à économie de marché et les disparités de revenus se creusaient. Les pays en transition connaissaient des difficultés économiques nettement plus grandes qu'on ne l'avait prévu dans un premier temps. Ni l'un ni l'autre groupe de pays ne pourrait résoudre ses problèmes isolément. La mondialisation — y compris le progrès technologique, l'accroissement des flux commerciaux et de capitaux, l'expansion de la production multinationale et des courants migratoires internationaux — a pour effet de créer un monde intégré et de renforcer la nécessité de la coopération internationale par le biais du partenariat. Les problèmes transfrontières, tels que la prolifération des maladies transmissibles et de la pollution de l'environnement, rendent une telle coopération d'autant plus impérieuse.

71. La croissance économique relativement rapide enregistrée dans plusieurs pays du Sud au cours des années 90 imprimait un élan important à l'économie mondiale. Il importait d'entretenir et de consolider ces acquis dans l'intérêt de tous les pays et peuples. On a également voulu voir dans l'intégration plus poussée de tous les pays dans l'économie mondiale un facteur essentiel pour la croissance et le développement à long terme.

72. On a également souligné la nécessité de faire mieux connaître les questions de développement et de susciter au niveau international l'apparition d'une nouvelle coalition plus importante de partisans du développement. Les raisons matérielles et autres profondes qui concourraient à la convergence des intérêts à long terme du Nord et du Sud et qui devaient être soulignées dans tout agenda pour le développement comprendraient notamment la stabilité politique internationale, l'expansion des marchés d'exportation et de capitaux, la protection de l'environnement, la limitation de l'explosion démographique et la promotion de la démocratie.

73. Toutefois, certains participants ont fait valoir qu'à eux seuls les intérêts mutuels n'offraient pas une bonne base pour la solution de tous les problèmes et exigences du développement, notamment en ce qui concerne les populations les plus déshéritées et les pays les plus pauvres. Ainsi, la principale raison d'être d'un agenda pour le développement devrait être la solidarité humaine en faveur d'une justice et d'une équité internationales plus grande et la ferme volonté de mettre fin à la misère et aux souffrances généralisées.

74. On a examiné le rôle des organismes de l'ONU dans le domaine du développement. L'ONU était un précieux instrument de coopération internationale pour le développement. Il a été reconnu que ses principaux atouts résidaient dans sa vocation universelle et la possibilité qu'elle offrait de traiter des questions connexes de la paix, de la sécurité et du développement de manière intégrée et cohérente. Les discussions sur un agenda pour la paix étaient la meilleure occasion de passer en revue les diverses propositions et de parvenir à un accord acceptable pour tous.

IV. LE RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

75. Le rôle du système des Nations Unies, dont l'examen était initialement prévu pour le dernier jour des Auditions, a en fait été abordé à toutes les réunions.

76. Si tous les participants se sont accordés à reconnaître que les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'exprimés dans la Charte, gardaient toute leur valeur, l'on a en même temps constaté que la façon dont le système fonctionnait suscitait un sentiment de désenchantement et de désillusion, ce qui a fait dire à de nombreux participants qu'un agenda pour le développement ne devait pas trop amener l'Organisation à se reposer sur ses lauriers. Cet agenda n'aurait aucun sens s'il ne proposait pas des réformes radicales du système des Nations Unies, dont la structure et le fonctionnement apparaissent de plus en plus dépassés.

77. Les opinions divergent sur la restructuration de l'Organisation, allant des propositions de réforme radicales à des mesures moins draconiennes. Plusieurs participants se sont montrés sceptiques à l'égard des propositions les plus radicales et pencheraient plutôt pour le maintien des structures existantes tout en essayant de les améliorer.

78. Tous les participants étaient d'avis qu'un agenda pour le développement devait non seulement contenir des propositions spécifiques, concrètes et pragmatiques pouvant se traduire dans les faits, mais aussi définir les mesures nécessaires à cet effet. Un agenda pour le développement devait adopter une approche intégrée tout en définissant les priorités. Certains étaient d'avis que l'agenda devait refléter la grande diversité des situations des pays en développement, qui nécessitent des approches différentes. À cet égard, la situation difficile dans laquelle se trouve l'Afrique subsaharienne a fait l'objet d'une attention particulière.

79. On a estimé que les institutions actuelles ne suffisaient pas pour relever le défi du développement mondial. Cela s'appliquait non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi au G-7 et aux institutions de Bretton Woods. Toutefois, en ce qui concerne les domaines économique et social, on a estimé que le système des Nations Unies était particulièrement faible et ne faisait pas oeuvre de direction et d'orientation. Pour combler cette lacune, on a notamment proposé la nomination d'un secrétaire général adjoint aux affaires économiques.

80. Toutefois, on attend peut-être trop de l'Organisation qui est davantage une tribune qu'un centre de prise de décisions. Elle n'a pas pour vocation de s'occuper de gestion macro-économique, ni d'agir à l'instar d'un État souverain, comme organe chargé de la définition des politiques économiques. C'est pour cette raison que certains considéraient que le rôle principal de l'Organisation consistait à sensibiliser, mobiliser et influencer l'opinion publique en imprimant l'élan politique nécessaire aux mesures à prendre au niveau national et multilatéral, c'est-à-dire au sein des institutions spécialisées et des autres institutions internationales.

A. Conseil de sécurité économique

81. Plusieurs participants ont proposé la création d'un organe restreint de haut niveau dont les décisions en matière économique et sociale auraient la même autorité que celles du Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité. Parmi les organes proposés, on compte un conseil de sécurité économique, un conseil de sécurité social et économique, un conseil de sécurité du développement, un conseil du développement et une haute autorité économique; toutes ces options sont examinées plus loin. On a également proposé de développer le rôle de l'actuel Conseil de sécurité.

82. Les opinions variaient quant à la composition et aux autres questions organiques, mais l'idée à l'origine de la proposition de création d'un conseil restreint de haut niveau reposait sur la conviction commune que, si l'on maintenait ses structures en l'état actuel, l'Organisation des Nations Unies serait de moins en moins adaptée à son oeuvre dans le domaine du développement.

83. Certains ont relevé que les causes principales des conflits n'étaient pas seulement politiques et militaires, mais aussi, et peut-être surtout, économiques et sociales. C'est pourquoi le Conseil de sécurité devrait élargir son interprétation de ce qui constituait une menace à la paix et à la sécurité, de façon à englober les questions économiques et sociales, ce qui permettrait d'intégrer la notion d'"assistance ou de développement préventifs".

84. Une fois admis que l'absence de développement compromettait la sécurité, il était artificiel de distinguer paix et développement, et peu réaliste d'arguer que le Conseil de sécurité ne pouvait s'occuper de questions de développement. À cet égard, le cinquantenaire de l'ONU pouvait être l'occasion non seulement d'élargir le Conseil de sécurité, mais aussi de lui confier la responsabilité des questions de développement.

85. Si pour quelque raison le Conseil de sécurité ne voulait pas se charger de ces questions, il faudrait alors créer un conseil de sécurité économique ou du développement. Cet organe serait assimilé à un cabinet au sein de l'ONU.

86. Une autre proposition tendait à créer un conseil de sécurité social et économique composé de 25 membres, qui serait en quelque sorte une branche distincte du Conseil de sécurité chargée d'examiner et de négocier les questions sociales, économiques et écologiques à un niveau politique élevé. Cet organe se réunirait en session permanente avec la participation de représentants permanents spécialisés en économie, parfois au niveau ministériel.

87. Cette proposition se fondait sur l'idée que pour être crédible, l'Organisation devait être un lieu de discussions véritables, et non pas une tribune où l'on se contenterait de déclarations. Il devrait donc s'agir d'un organe à participation limitée. En effet, avec actuellement 184 États Membres — et ce nombre ne cessait d'augmenter — aucune discussion véritable n'était possible, de sorte que les décisions étaient prises au niveau du G-7 ou du G-5. Si cette proposition n'était pas adoptée, l'Organisation ne serait pas en mesure d'influer sur les décisions prises ailleurs. Il était temps d'intégrer le processus de prise de décisions au sein de l'Organisation. Cette nouvelle structure supposait également la création d'un cabinet entourant le Secrétaire général et composé d'hommes politiques d'envergure internationale, des ministres par exemple, qui auraient des pouvoirs discrétionnaires et seraient responsables devant le conseil de sécurité social et économique.

88. La proposition de création d'une haute autorité économique découlait de la nécessité de gérer l'économie mondiale. Pour cela, il fallait définir des politiques internationales et créer les institutions correspondantes chargées de les appliquer. Cette haute autorité permettrait d'assurer la cohérence des politiques et des institutions. Elle réunirait des représentants de tous les continents avec ceux des institutions financières internationales et des groupements régionaux et serait chargée de définir des objectifs, des stratégies et des engagements communs et de veiller à leur application. Elle assurerait également la coordination entre l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement.

89. Une autre proposition touchait la création d'un conseil du développement composé des représentants du G-7 ainsi que de ceux du Groupe des 77 et de l'OPEP. Son rôle consisterait à limiter les conflits politiques qui surgiraient dans la gestion de l'interdépendance, grâce à des actions préventives, au dialogue et à la négociation. Ce conseil serait appuyé par une haute commission composée des institutions de coopération pour le développement et présidé par le Secrétaire général. La commission serait à son tour appuyée par un secrétariat indépendant.

90. L'un des experts s'est prononcé contre la création du conseil de sécurité économique si ce dernier devait être chargé de la coordination intersectorielle dans le domaine du commerce, de la monnaie, des finances et du développement, car ce type de coordination n'avait guère fait ses preuves. Il fallait plutôt renforcer le rôle de chacune des grandes institutions travaillant dans ces quatre domaines, en respectant le principe de la subsidiarité, et améliorer les relations opérationnelles entre les directions et les personnels respectifs.

91. Plusieurs intervenants ont contesté l'utilité de la création d'un conseil de sécurité économique ou organe similaire. Outre les problèmes découlant de la Charte, la question de l'égalité souveraine et de la représentation démocratique a également été soulevée. Ce conseil devait adopter une perspective mondiale, sinon certains pays seraient encore plus marginalisés. En outre, alors que le Conseil de sécurité était chargé de gérer les crises, le conseil de sécurité économique devait aller au-delà des crises économiques en prenant en charge les questions à long terme. On a également fait valoir que trop de temps était consacré à des débats interminables sur la réforme, et trop peu aux questions de fond.

B. Le Conseil économique et social

92. Il n'était guère surprenant que les partisans de la création d'un conseil de sécurité économique ne soient pas bien disposés à l'égard du Conseil économique et social.

93. Le Conseil économique et social n'a pas répondu aux espoirs placés en lui à l'origine, et le niveau de représentation à ses sessions était trop bas. Il est peu probable que la revitalisation du Conseil donne des résultats positifs; ses fonctions devraient donc être transférées au conseil de sécurité économique proposé et/ou à l'Assemblée générale.

94. Il fallait supprimer les organes intergouvernementaux qui faisaient double emploi. En effet, il existait trop d'organes débattant des mêmes questions; chaque question devait être prise en charge et traitée au sein d'un seul organe, sur la base des principes de subsidiarité. Par ailleurs, les questions étant trop nombreuses, il aurait fallu établir un ordre de priorité. Au lieu de cela, de nouvelles questions venaient s'ajouter aux anciennes. Il importait donc particulièrement d'adopter des clauses-couperets.

95. Certains estimaient que le Conseil économique et social pouvait encore jouer un rôle, même sans sa fonction de coordination. Ses tâches se limiteraient à superviser les organes d'assistance technique de l'ONU, à surveiller le cadre réglementaire international et à examiner les questions écologiques mondiales.

96. D'autres par contre se sont prononcés en faveur d'un Conseil réformé ou revitalisé. La coordination n'était pas entièrement absente des actions menées en vue du développement mondial et, si elle arrivait à manquer, ce n'était pas seulement à cause d'une défaillance du Conseil économique et social. Il s'agissait d'équilibrer davantage les efforts en matière de coordination et d'accorder davantage d'attention aux questions économiques. Toutefois, la coordination en matière économique s'était jusqu'à présent faite en dehors du

cadre de l'ONU, et plus précisément au sein du G-7 et des institutions de Bretton Woods. Le succès de la revitalisation du Conseil reposait sur la volonté politique. C'est pourquoi il fallait poursuivre les efforts en vue d'améliorer le Conseil.

97. On s'est néanmoins interrogé sur l'utilité de participer au Conseil économique et social, qui semblait être une sorte de salon ou de chambre d'enregistrement. Sans nier l'importance politique du Conseil, on estimait que jusqu'à présent il n'avait pas produit de résultats concrets.

98. Par ailleurs, les résultats du Conseil économique et social en matière de coordination ont été très contestés. L'amélioration de la coordination en matière de coopération pour le développement dépendait d'un degré raisonnable de consensus entre les États sur les grandes lignes des stratégies de développement. De plus, si l'on voulait attribuer à la coordination le rôle qui lui revenait, il fallait l'élever à un niveau comparable à celui du maintien de la paix, c'est-à-dire en y faisant participer pleinement les principaux acteurs du développement mondial.

99. Une autre opinion a été émise, selon laquelle une coordination réduite présentait certains avantages, en ce sens qu'elle favorisait la concurrence et permettait de séparer le bon grain de l'ivraie. En outre, il ne fallait pas oublier que la coordination avait un prix, tant pour ce qui était du temps que des ressources. Par ailleurs, un simple décret législatif ou administratif ne suffisait pas à assurer une coordination efficace.

100. Une autre proposition a été émise, préconisant la création par le Conseil économique et social d'un conseil de conseillers économiques de l'ONU qui publierait un rapport annuel sur les mesures nécessaires pour promouvoir la croissance et le développement. En outre, le Conseil économique et social devrait mettre en place, tous les cinq ans, une commission spéciale chargée de le conseiller sur les réformes de toutes les grandes institutions de développement.

101. On a par ailleurs proposé de donner à l'Administrateur du PNUD un rôle dirigeant efficace englobant tous les aspects du développement et de le charger d'assurer la coordination globale. Cette proposition se fondait sur le fait que le Conseil économique et social ne pouvait pas assurer ce type de coordination de la gestion.

C. Les institutions spécialisées

102. Le système actuel des Nations Unies s'éloignait beaucoup de sa conception initiale. De nombreuses institutions et programmes avaient vu le jour. Le système y avait gagné en taille mais perdu en cohérence, et avait à la fois des points forts et des points faibles, comme le manque de coordination et l'absence de direction unique.

103. Il a été proposé de fusionner les différentes entités s'intéressant au commerce; à l'alimentation et à l'agriculture; à l'environnement; aux investissements et à l'industrie; et à l'assistance technique. Il y avait trop

d'intervenants dans chacun de ces domaines, ce qui laissait aux gouvernements la possibilité de se dérober.

104. Les institutions spécialisées avaient été ramenées sous l'autorité du Secrétaire général. Elles étaient trop attachées à leurs propres mandants et la coordination existant entre elles par l'intermédiaire du CAC était jugée insuffisante.

105. Cela dit, il a été avancé que les Nations Unies ne pouvaient pas devenir un seul système dirigé du centre. À l'instar des gouvernements, les Nations Unies n'étaient pas une entreprise. Il était certes possible de les rendre plus efficaces, mais leur objectif était la justice et non pas le profit, et il n'était pas toujours possible de parvenir à la justice de façon efficace.

106. Même si l'assistance technique avait compté pour beaucoup dans le développement des pays en développement, au fil des ans, les capacités techniques des institutions spécialisées s'étaient dégradées par rapport à la capacité des pays en développement eux-mêmes. Il fallait donc améliorer l'efficacité des institutions spécialisées. Une réforme fondamentale était nécessaire pour assurer la survie du système. Si les institutions spécialisées ne pouvaient pas s'acquitter de certaines tâches plus efficacement que d'autres organes, il n'y avait guère de raison qu'elles continuent à s'en occuper. Le système était devenu plus compétitif dans la mesure où les institutions pouvaient se concentrer sur les domaines dans lesquels elles avaient un avantage comparatif. Peut-être le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies serait-il l'occasion d'une réforme et d'une réévaluation du rôle de chaque institution spécialisée et de ces institutions entre elles.

107. Actuellement, il n'y avait pas de base logique à ce que les Nations Unies interviennent dans de si nombreux domaines — c'était là, en fait, une source d'inefficacité, de doubles emplois et de chevauchements. Ainsi, il a été avancé que le PNUD et la Banque mondiale feraient mieux de laisser l'assistance technique aux entreprises privées, aux ONG, aux universités ou aux pays bénéficiaires eux-mêmes. En Afrique, cependant, une telle solution n'était pas jugée réaliste. L'assistance technique offerte par le système des Nations Unies, notamment en Afrique subsaharienne, demeurait essentielle.

108. Les institutions avaient toutefois tendance à s'intéresser à toutes les questions de développement sans sélection ou souci de complémentarité. De ce fait, leur rôle au niveau national était certes vaste, mais aussi superficiel, et leurs efforts souvent dispersés, dans la pratique.

109. Il devait également exister une complémentarité entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale. Actuellement, il y avait saturation en raison du trop grand nombre d'acteurs. Il fallait pour y remédier lancer une offensive commune par l'intermédiaire du système des Nations Unies, ce qui supposait toutefois une réforme majeure des institutions. La résistance institutionnelle à une telle entreprise était toutefois importante, et les seuls qui pouvaient en venir à bout étaient les États Membres. Ceux de ces derniers qui siégeaient dans différents conseils d'administration devaient faire preuve de persévérance pour forcer les institutions à rester fidèles à leur mandat d'origine et à agir de façon responsable vis-à-vis d'autrui.

D. Les institutions de Bretton Woods

110. La relation entre le système des Nations Unies et les institutions issues de Bretton Woods était un thème important des débats sur le rôle du système des Nations Unies. Les opinions divergeaient quant aux moyens qui s'offraient d'améliorer et de renforcer les liens entre ces deux systèmes.

111. Plusieurs des participants et certains des experts se sont déclarés insatisfaits de la perte croissante de compétences des Nations Unies au profit des institutions de Bretton Woods. Les Nations Unies couraient de ce fait le risque d'être de plus en plus marginalisées. Il ne devait y avoir qu'un seul système, et les institutions de Bretton Woods devaient s'inspirer des résolutions de l'Assemblée générale comme le prévoyait la Charte. Le Secrétaire général devait participer aux réunions communes de la Banque mondiale et du FMI et faire des déclarations sur différentes questions de portée mondiale. De leur côté, les institutions de Bretton Woods devaient présenter des rapports annuels au Conseil économique et social sur leurs activités et sur la façon dont elles appliquaient les résolutions de l'Assemblée générale.

112. Il a toutefois été noté qu'il ne servait à rien de demander que l'on resserre les liens entre les deux systèmes tant que les Nations Unies ne joueraient pas un plus grand rôle politique, d'où l'importance d'un organe tel qu'un conseil de sécurité économique. La création d'un organe disposant d'un poids politique plus grand au sein des Nations Unies serait de l'intérêt des principaux acteurs qui y joueraient ainsi un rôle plus actif. Dans la situation actuelle, les institutions de Bretton Woods possédaient un pouvoir de décision, mais pas les Nations Unies.

113. En outre, il a été noté que les institutions financières internationales ne s'intéressaient plus uniquement aux questions économiques. Elles prenaient aussi en considération les aspects sociaux, ce qui était une tendance positive. De même, si les institutions de Bretton Woods tenaient davantage compte de la volonté générale de la communauté internationale dans leurs activités, en vertu du principe de la subsidiarité, les Nations Unies n'auraient alors pas autant besoin de réaliser les mêmes activités. Les Nations Unies étaient plus qu'un simple organisme de financement; elles étaient également une institution qui menait des débats et des négociations sur les politiques, dont l'exécution pouvait et devait être laissée à d'autres agents.

114. Une fois admis le fait que les Nations Unies n'avaient pas à tout faire et la validité du principe de subsidiarité, les Nations Unies pourraient être rationalisées et gagner en crédibilité lorsqu'elles demanderaient des ressources supplémentaires.

115. On s'est intéressé à la réforme, et notamment à l'harmonisation, des systèmes de vote des Nations Unies et des institutions issues de Bretton Woods. Ces dernières devaient rendre leur système plus démocratique, à l'exemple des Nations Unies, tandis que les premières devaient adopter un système de vote pondéré de façon à améliorer la prise de décisions. On a cité à titre d'exemple le Fonds pour l'environnement mondial, qui reprenait des éléments des deux systèmes de vote. Il a été dit que tant qu'un dollar ou son équivalent vaudrait une voix, le développement ne pourrait pas être considéré étant comme centré sur

l'être humain, mais la méthode consistant à accorder une voix à chaque pays n'était pas non plus très démocratique en raison des différences de volume démographique. Si le système de vote des Nations Unies devait être modifié, des changements devaient également alors, dans un souci de démocratisation, être introduits dans celui des institutions de Bretton Woods.

116. L'exécution des programmes d'ajustement structurel a fait l'objet d'un examen approfondi. Le conseil de sécurité économique qu'il était proposé de créer était considéré comme étant l'organe compétent pour suivre, au niveau politique, les répercussions des programmes d'ajustement structurel sur le plan social et économique, sur l'emploi et sur l'environnement.

117. Certains étaient d'avis que les programmes d'ajustement structurel devaient être exempts de toute conditionnalité. D'autres estimaient que les conditionnalités sociales devaient devenir aussi importantes que les conditionnalités économiques. Les organismes des Nations Unies chargés des questions sociales devaient aider les institutions financières internationales à définir des objectifs et des actions, fournir une assistance financière et technique et suivre les résultats obtenus. Ainsi, les progrès des pays ne devaient pas être simplement mesurés en fonction des objectifs économiques à atteindre, mais aussi des objectifs sociaux et du respect des droits de l'homme.

118. D'autres ont fait remarquer que le principal inconvénient des programmes d'ajustement structurel venait de ce qu'ils étaient conçus pays par pays, ce qui pouvait avoir des conséquences désastreuses pour le système international. Par exemple, l'accent mis sur la promotion des exportations d'un même produit dans différents pays avait entraîné un effondrement des prix en raison de la saturation du marché mondial.

119. Il était essentiel que les Nations Unies coordonnent et contrôlent comme il se devait ces programmes d'ajustement structurel. Il y avait bien coordination entre les Nations Unies et les autres organismes de développement international, mais les mécanismes officiels de coordination interorganisations n'avaient qu'un intérêt limité, encore que les groupes consultatifs et les tables rondes aient leur utilité.

120. Il a donc été proposé que les coordonnateurs résidents des Nations Unies ainsi que les organismes compétents soient associés aux négociations concernant les programmes d'ajustement structurel entre les institutions de Bretton Woods et les gouvernements des pays. Les coordonnateurs résidents devraient avoir l'autorité nécessaire pour coordonner les activités du système des Nations Unies au niveau des pays. Actuellement, la coordination n'était que partielle dans la mesure où elle ne concernait pas les représentants des institutions de Bretton Woods. Le point de vue contraire a été exprimé, à savoir que les coordonnateurs résidents n'avaient pas les compétences ou parfois le prestige nécessaires pour s'acquitter de ces tâches de coordination. Il valait mieux en confier la responsabilité aux représentants de la Banque mondiale.

121. Outre les problèmes de coordination susmentionnés, l'attention a été appelée sur l'absence de coordination entre le GATT, le FMI et la Banque mondiale. Il fallait des stratégies d'ensemble pour en finir avec le cloisonnement existant; c'est pourquoi il était essentiel que des liens étroits

existent entre le conseil de sécurité économique et les institutions de Bretton Woods.

122. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont la création avait été envisagée à la Conférence de Bretton Woods en 1944, était finalement devenue une réalité. Sa création marquait un tournant historique, car elle viendrait renforcer le système d'échanges commerciaux multilatéraux et renverser la tendance au bilatéralisme et à l'unilatéralisme. L'Organisation mondiale du commerce devait jouer un rôle important dans le contrôle du respect des règles commerciales et dans le règlement des différends.

123. Il a toutefois été fait remarquer que les Nations Unies pouvaient se trouver exclues des discussions à l'Organisation mondiale du commerce. Il n'était pas clair actuellement si l'Organisation mondiale du commerce devait même faire partie du système des Nations Unies. Il était souhaitable que les Nations Unies jouent un rôle au sein de l'Organisation mondiale du commerce car cette dernière risquait de ne pas accorder une attention suffisante à certaines grandes questions de développement qui intéressaient les pays en développement telles que les produits de base. Une fois encore, on a insisté sur l'importance d'un organe politique au sein des Nations Unies si ces dernières voulaient influer sur les débats de l'Organisation mondiale du commerce.

E. Les fonds de développement des Nations Unies

124. La fin de la guerre froide avait eu une influence déterminante sur les rôles respectifs des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Les notions fondamentales d'universalité et d'impartialité qui à l'origine faisaient la force et étaient l'apanage des Nations Unies avaient été érodées. De même, les institutions issues de Bretton Woods avaient eu de plus en plus tendance à empiéter sur les domaines qui traditionnellement relevaient de la compétence des Nations Unies. La notion d'avantages comparatifs entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pouvait donc difficilement être utilisée dans le cadre de la rationalisation et du renforcement de ces organes de développement. Cela dit, les Nations Unies étaient les seules à couvrir toute la gamme des questions politiques, sociales et économiques, et les fonds des Nations Unies demeuraient la principale source d'aide internationale à fonds perdus et disposaient des réseaux les plus importants au niveau des pays.

125. Sur la base de cette analyse, plusieurs fonctions revenant en propre au système des Nations Unies pouvaient être définies, parmi lesquelles l'assistance internationale en cas d'urgence et de transition vers la paix dans les cas de conflit qui accaparaient les ressources nécessaires à la coopération internationale pour le développement. Si l'on ne renforçait pas les capacités institutionnelles, on perdait de vue les aspects à long terme du développement. En outre, les Nations Unies devaient contribuer à mobiliser un appui international en faveur de tâches précises telles que la satisfaction des besoins élémentaires des populations et le renforcement des capacités nationales, ainsi que la réalisation d'un consensus et la sensibilisation en ce qui concerne la sécurité mondiale et le développement durable.

126. Pour que les fonds de développement des Nations Unies puissent appuyer ces fonctions, on a proposé de les fusionner. Un tel fusionnement mettrait fin au morcellement actuel, relieraient les efforts d'assistance d'urgence et d'aide au développement, serait l'occasion de procéder à une rationalisation et encouragerait les gouvernements à fixer les priorités.

127. L'idée de fusionner les fonds de développement des Nations Unies se heurtait à un profond scepticisme. On citait parmi les principaux inconvénients le risque que courait chaque fonds de perdre son identité et de s'aliéner la fidélité des mandants. Plutôt que de fusionner les fonds, on proposait d'améliorer la coopération entre eux, de même qu'entre les pays donateurs. On a également exprimé la crainte de voir le PNUD jouer un rôle de premier plan dans ce fusionnement, et pouvoir de ce fait imposer des priorités de développement aux gouvernements et de voir les bureaux de pays devenir des sortes d'ambassades supranationales.

F. Nécessité d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays marginalisés

128. Du fait de la mondialisation, la majorité des pays en développement les plus pauvres risquent d'être distancés si l'on n'agit pas d'urgence. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer à titre prioritaire d'axer son action sur les pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique, et les pays les moins avancés. L'Organisation devrait oeuvrer pour susciter une convergence de vues au niveau de la communauté internationale concernant les besoins prioritaires des pays en développement les plus pauvres, en particulier les pays les moins avancés et les autres pays de l'Afrique subsaharienne, en matière d'assistance technique et financière.

129. D'aucuns considéraient que la CNUCED était l'instance appropriée pour assurer la convergence des efforts en faveur des pays les moins avancés. La CNUCED devait aider ces pays à améliorer leurs capacités d'adopter des politiques nationales appropriées et, en coopération avec le système des Nations Unies, de mobiliser les ressources extérieures nécessaires à cette fin.

130. Certains participants ont souligné que la CNUCED devait recouvrer son rôle élargi en matière de coordination de l'assistance technique et d'analyse des politiques. On s'est accordé à reconnaître qu'il convenait de la revitaliser, mais en tenant compte des nouvelles réalités politiques, ainsi que des différences existant entre pays en développement. Les anciennes coalitions ne fonctionnaient plus comme telles et étaient trop rigides dans le cadre des groupements régionaux.

G. Financement du développement

131. La mondialisation de l'économie avait rendu absolument nécessaire le financement du développement. Du fait de la mondialisation des marchés, il n'existait pas de mécanisme permettant aux gagnants d'indemniser les perdants. Pour cette raison, on affirmait que l'aide devait être un droit non assorti de conditions. Au niveau national, des taxes étaient perçues et les recettes n'étaient pas basées sur des contributions volontaires. En conséquence, les gens ne devaient pas dépendre de la charité. Il était nécessaire de prévoir des

dispositifs de sécurité internationaux améliorant les flux de ressources en faveur des pays pauvres qui n'avaient pas accès aux ressources privées, accélérant la remise des dettes des pays les plus pauvres en passant les créances aux pertes et profits, et créant un véritable fonds d'urgence destiné à financer les activités de secours.

132. Des propositions ont été faites en vue d'introduire une taxation internationale visant à financer les activités de développement des Nations Unies. Ces propositions comprenaient une taxe internationale sur les produits de base présentant une faible élasticité sur le marché, sur l'utilisation des ressources du patrimoine commun (par exemple les fonds marins), sur les transactions financières internationales et sur les bénéfices des sociétés transnationales. Toutes ces taxes pourraient servir à financer des mécanismes de sécurité internationaux. En outre, cette taxation internationale pourrait s'accompagner d'un mécanisme juridique permettant de mettre en recouvrement les taxes afin de pouvoir tenir les donateurs responsables de leurs engagements.

133. On a avancé l'opinion selon laquelle des règles de comportement commun devraient exister concernant le financement du développement au sein du système des Nations Unies. Il convenait de mettre en place un mécanisme de contrôle pour contraindre les donateurs à verser les contributions annoncées. En l'absence de telles règles relatives au financement, il était difficile à l'Organisation de prévoir longtemps à l'avance l'assistance au développement. On a proposé que le Conseil de sécurité intervienne pour contraindre les donateurs à verser les contributions financières qu'ils avaient annoncées.

134. Cependant, on a fait observer que si le Conseil de sécurité pouvait punir les donateurs ou imposer des sanctions, cela risquait de provoquer une diminution des annonces de contributions. En outre, s'il existait des obligations juridiques de transférer des ressources, il faudrait alors prévoir aussi des obligations juridiques concernant l'utilisation desdites ressources par les bénéficiaires. Plutôt que d'imposer des sanctions aux donateurs, il conviendrait peut-être de mettre en place un code de conduite relatif à l'aide, destiné aux donateurs et aux bénéficiaires. Dans le cadre d'un tel mécanisme, la presse et l'opinion publique pourraient juger les efforts déployés par tous les gouvernements, donateurs et bénéficiaires, pour aider les pays et populations désavantagés.

H. Règles et normes

135. On s'accordait à reconnaître que l'Organisation des Nations Unies jouait un rôle important en matière d'élaboration des règles et normes. De nombreux accords multilatéraux avaient contribué à cette oeuvre. Cependant, ces règles et normes restaient souvent lettre morte.

136. Les buts et objectifs des Nations Unies étaient opportuns, mais l'action n'était pas très efficace parce que le suivi n'était pas rigoureux et qu'il n'y avait pas de mesures coercitives pour assurer l'exécution. Il y avait donc un écart croissant, dans le système des Nations Unies, entre ce qui était dit et ce qui était fait. Cela posait un problème de crédibilité car les déclarations

d'intention n'étaient pas suivies de réalisations ou, le cas échéant, d'allocation de ressources.

137. L'ONU devrait non seulement établir les règles mais aussi en surveiller le respect et mettre en place des mécanismes en vue de les faire appliquer. Un expert a proposé de renforcer le caractère supranational de l'Organisation, ainsi que les fonctions du Secrétaire général, afin de pouvoir contraindre les gouvernements à débattre d'une question. À l'heure actuelle, l'écart était important entre les décisions prises et leur application.

138. Autre domaine où l'Organisation devait devenir plus active : la conception et la gestion de cadres réglementaires internationaux qui, avec la mondialisation de plus en plus poussée de l'économie, étaient très en retard par rapport aux arrangements nationaux.

139. Les règles du jeu devenaient de plus en plus importantes à mesure que l'interdépendance de l'économie mondiale allait croissant et que le secteur privé était la principale force agissante.

I. Réduction des dépenses militaires

140. L'Organisation des Nations Unies avait un rôle à jouer dans la cessation du commerce des armes. Il fallait déployer des efforts au niveau de la demande et à celui de l'offre. Il convenait de faire une plus grande utilisation du Registre des armes classiques créé par l'Organisation. Une proposition tendait à ce que le nouveau conseil de sécurité économique examine la question du commerce des armes.

141. On a proposé que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont les principaux fournisseurs d'armes sur les marchés mondiaux, contrôlent leurs transferts d'armes et usent de leur autorité morale pour exhorter les autres fournisseurs à contrôler leurs transferts. Les groupements régionaux pourraient consigner les transferts d'armes et les mouvements de troupes dans le cadre de chacune des régions, ce qui permettrait d'accroître la confiance entre les pays de la région.

142. Une autre proposition tendait à mettre en place un code de conduite applicable pour les courants d'assistance, qui régirait le comportement des donateurs et des bénéficiaires. Ces derniers s'engageraient à promouvoir la démocratie et à ne pas dépasser un certain niveau de dépenses militaires. On s'est demandé s'il convenait de subordonner l'aide ou la fourniture de ressources provenant d'institutions financières multilatérales au non-dépassement d'un certain niveau de dépenses par les pays.

143. Il a été proposé d'examiner si les "retombées de la paix" avaient disparu et pourquoi elles ne s'étaient pas concrétisées sous la forme de courants d'assistance supplémentaires en faveur des pays en développement.

J. Les acteurs non étatiques

144. Du fait de la mondialisation, il était devenu impérieux que l'Organisation des Nations Unies élargisse son rôle par le biais des acteurs officiels et non

étatiques. Il était temps de réunir les sphères autrefois isolées. Il convenait de considérer non pas que de telles interactions étaient susceptibles d'affaiblir l'État en faisant participer des acteurs non étatiques, dont certains n'avaient pas été démocratiquement élus, mais plutôt que l'État serait renforcé par les contacts avec les autres acteurs. En fait, les avantages pouvant être retirés de telles interactions ressortaient clairement des Auditions elles-mêmes.

145. Pour cette raison, on proposait de créer à l'Organisation des Nations Unies un mécanisme consultatif comprenant des acteurs importants comme les représentants du monde des affaires (par exemple les chambres de l'industrie et du commerce), les banques internationales, les sociétés transnationales, les syndicats de travailleurs et les syndicats de patrons.

146. Par ailleurs, il convenait d'établir des liens plus directs entre l'ONU et les habitants des différents pays. Cela ne devait pas se faire par le biais des gouvernements, mais plutôt en faisant appel à des mécanismes tels que les assemblées populaires, les assemblées parlementaires, un tribunal des Nations Unies ou un haut commissaire des Nations Unies pour les minorités. Cette approche rendrait l'Organisation des Nations Unies plus légitime aux yeux du public.

Appendice I

DIRECTIVES, DÉROULEMENT ET ORGANISATION DES AUDITIONS

A. Directives

Par sa résolution 48/166 du 21 décembre 1993, intitulée "Un agenda pour le développement", l'Assemblée générale a invité le Président de l'Assemblée à encourager tous les intéressés à tenir, dès que possible en 1994, de vastes discussions et un échange de vues sur un agenda pour le développement, sur la base du rapport qu'elle a demandé au Secrétaire général dans sa résolution 47/181. Elle a invité également le Président de l'Assemblée générale, pour faire en sorte que tous les intéressés soient associés à ces discussions, à engager les programmes, fonds et organismes compétents des Nations Unies, les institutions multilatérales et autres organisations pertinentes, y compris les instituts scientifiques et universitaires, à y participer pleinement ou à y présenter leurs vues. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session de nouvelles recommandations, le cas échéant, comme suite à son rapport sur un agenda pour le développement, compte tenu, entre autres, des vues qui auront été présentées dans le cadre des discussions tenues à l'initiative du Président de l'Assemblée générale, telles que celui-ci les aura résumées.

B. Déroulement

Comme suite aux directives susmentionnées, le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Samuel R. Insanally, Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, a entamé de vastes discussions et échanges de vues ouverts à tous les intéressés, sur un agenda pour le développement, adoptant une démarche diversifiée, originale et novatrice.

"Recherchant des idées neuves pour lancer une nouvelle campagne en faveur d'une stratégie du développement pour l'an 2000 et au-delà", le Président de l'Assemblée générale a invité une trentaine de spécialistes et de personnalités éminentes (voir la liste plus loin) à apporter leur témoignage dans le cadre des Auditions mondiales sur le développement, qu'il avait convoquées au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 6 au 10 juin 1994. Il s'agissait de réunir un ensemble aussi riche que possible d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux venus d'horizons variés, tant des pays développés que des pays en développement — hommes politiques, hommes d'affaires, universitaires, syndicalistes, journalistes —, tous engagés dans le processus de développement. Les Auditions ont donné à ces experts l'occasion de faire directement bénéficier de leurs connaissances et de leurs expériences, par leurs témoignages, les États Membres représentés dans les groupes de travail (voir la liste ci-dessous), qui étaient responsables en dernier ressort de la formulation des politiques de développement. Elles avaient pour but d'ouvrir un débat enrichissant sur la meilleure manière de promouvoir le développement dans la nouvelle ère de l'après-guerre froide, de stimuler un échange d'idées qui déboucherait sur une nouvelle approche du développement.

Les Auditions s'inscrivent dans le contexte du rapport du Secrétaire général intitulé "Un agenda pour le développement" (A/48/935). Prenant la parole devant les participants, le Secrétaire général a déclaré que toutes nos

actions — maintenir une paix durable, assurer la croissance économique, prendre en compte l'environnement dans les politiques de croissance, promouvoir la justice sociale ou encourager les changements démocratiques — devaient répondre à une certaine vision du développement et que notre objectif devait être à tout le moins de poser les fondements de cette nouvelle culture. Il a fait observer que le but fondamental de la Charte a été repris dans le mot d'ordre du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : "Nous, peuples des Nations Unies ... pour un monde meilleur". Le développement créait un monde meilleur, non pas la meilleure société possible des utopistes, ni de la fin de l'histoire, mais le patrimoine de nos enfants, un monde meilleur que celui que nous nous étions fait. Les participants aux Auditions ont envisagé de faire le point de la recherche d'idées novatrices sur la manière de donner corps à la vision "convaincante, collective, nouvelle et revitalisée" du développement, partant du système des Nations Unies, réclamée par le Secrétaire général.

Le processus de consultation sur l'agenda pour le développement prévoyait des communications (exposés écrits) non seulement d'experts participant aux Auditions mais également de programmes, fonds et organismes des Nations Unies directement concernés par les questions économiques et sociales (voir liste plus loin).

C. Organisation

Les Auditions ont été organisées de manière à aborder les cinq thèmes ci-après : 1) développement, paix et sécurité; 2) défis et impératifs en matière de croissance et de développement durable : priorité à la personne humaine; 3) mondialisation : conséquences et mesures à prendre; 4) un nouveau partenariat pour le développement mondial; et 5) coordination et appui institutionnel : le rôle du système des Nations Unies. Deux réunions étaient prévues pour chacun de ces thèmes, soit 10 réunions au total.

À chaque réunion, deux à quatre personnalités bien informées en matière de coopération économique internationale et de développement apportaient leur témoignage. Au total, 31 experts (voir liste plus loin) sont intervenus. Chaque orateur avait été invité à remettre à l'intention du groupe de travail un résumé écrit de son témoignage (voir liste plus loin), avant le 31 mai 1994. Au cours des Auditions, chaque orateur a exposé devant un groupe de travail et un public ses vues sur la question pour laquelle il avait été invité à prendre la parole. Les exposés ne devaient pas dépasser 15 minutes environ, le temps prévu pour les interventions étant de 45 minutes à 1 heure par réunion.

Une fois l'exposé terminé, le groupe de travail interrogeait l'orateur sur ses vues. Une demi-heure environ par expert était prévue à cet effet. Une deuxième série de questions était posée par le public dans la mesure où le temps le permettait. Ces questions, qui devaient être concises, étaient posées par écrit et remises à l'animateur du groupe de travail, qui en donnait lecture. Les réponses de l'expert ne devaient normalement pas dépasser cinq minutes.

La composition des groupes de travail variait d'une réunion à l'autre. Un membre du groupe animait chaque réunion. Les groupes étaient composés de représentants gouvernementaux de rang élevé, à l'exception des animateurs, qui étaient choisis par le Président de l'Assemblée générale parmi un petit nombre

de hauts fonctionnaires venus de différentes capitales ou d'autres personnalités éminentes (voir liste plus loin).

Le Président de l'Assemblée générale présidait tous les débats. Il lui est arrivé cependant de déléguer ce rôle à l'un ou l'autre des vice-présidents de l'Assemblée générale, ce qui a permis de maintenir le lien étroit existant entre les Auditions et l'Assemblée générale. Le Président devait en particulier ouvrir les réunions et annoncer le thème des débats et les noms et qualités des experts faisant un exposé à chaque séance. Il présentait également l'animateur du groupe qui était ensuite chargé de diriger les travaux. À la fin du débat sur chaque thème, le Président le récapitulait oralement. Il a également présenté ses observations de clôture à la fin des Auditions.

Après les annonces liminaires du Président, les animateurs étaient chargés de la conduite des travaux. À chaque séance, l'animateur décrivait globalement la procédure, en particulier en ce qui concernait la présentation des questions, et présentait les membres du groupe. Il ou elle donnait ensuite la parole à chaque expert et organisait la séquence de questions posées par le groupe et le public et les réponses de l'expert.

Appendice II

LISTE DES EXPERTS ET PARTICIPANTS

Lundi 6 juin 1994

Thème I : Développement, paix et sécurité

1re réunion

Experts :

S. E. le général Olusegun OBASANJO, ancien Président de la République fédérale du Nigéria.

Mme Emma BONINO, Présidente adjointe et membre de la présidence du Parlement italien et de la Commission des affaires étrangères.

Animateur :

M. Leonard SILK, chercheur attaché à l'Institut Ralph Bunche de l'Institut de hautes études de la ville de New York.

Participants :

1. S. E. M. Karel KOVANDA, Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. M. Hervé LADSOUS, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. Kamal KHARRAZI, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Victor FLORES OLEA, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. S. E. M. Juan Antonio YANEZ-BARNUEVO, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. S. E. Sir David HANNAY, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2e réunion

Experts :

M. Helio JAGUARIBE DE MATOS, doyen de l'Institut d'études politiques et sociales de Rio de Janeiro (Brésil).

Professeur XUE Mouhong, chercheur invité au Centre international de recherche Woodrow Wilson de Washington.

M. Mrinal DATTA-CHAUDHURI de l'école d'économie de Delhi.

* * *

La déclaration de S. A. R. le Prince héritier El Hassan Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie a été lue par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Animateur :

M. Matti WUORI, ancien Président de Green Peace International, actuellement avocat spécialiste des droits de l'homme en Finlande.

Participants :

1. S. E. M. Edgar CAMACHO OMISTE, Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Mme Dawlat Ibrahim HASSAN, Chargée d'affaires de la Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. André ERDOS, Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Shunji MARUYAMA, Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. M. S. THANARAJASINGAM, Représentant permanent adjoint de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. S. E. M. Nicolaas H. BIEGMAN, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mardi 7 juin 1994

Thème II : Défis et impératifs en matière de croissance et de développement durable : priorité à la personne humaine

3e réunion

Experts :

Mme Margaret CATLEY-CARLSON, Présidente du Conseil pour la population de New York.

M. Ryokichi HIRONO de la Faculté d'économie de l'Université Seikei de Tokyo.

Mme Antonella PICCHIO, professeur invité au Département d'économie de la New School for Social Research de New York.

Animateur :

M. Matti WUORI, ancien Président de Green Peace International, actuellement avocat spécialiste des droits de l'homme en Finlande.

Participants :

1. S. E. Mme Louise FRÉCHETTE, Représentante permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Alvaro ZUNIGA, Représentant permanent adjoint du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. CHEN Jian, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Fernando REMIREZ de ESTENOZ BARCIELA, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. S. E. Mme Lucille MATHURIN MAIR, Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4e réunion :

Experts :

S. E. M. Mwalimu Julius K. NYERERE, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Lawrence R. KLEIN, professeur d'économie au Département d'économie de l'Université de Pennsylvanie et lauréat en 1980 du prix Nobel de sciences économiques.

Animateur :

M. Anthony GONZALES, maître de conférences, Relations internationales, Université des Antilles, Trinité-et-Tobago.

Participants :

1. S. E. M. Gerhard Walter HENZE, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. M. Philip R. O. OWADE, Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. Utula Utuoc SAMANA, Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Danilo TURK, Représentant permanent de la République de Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. S. E. M. Victor MARRERO, Représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

Mercredi 8 juin 1994

Thème III. Mondialisation : conséquences et mesures à prendre

5e réunion

Experts :

S. E. M. Jean-Marie GUEHENNO, Représentant permanent de la France auprès de l'Union de l'Europe occidentale.

Mme Frances STEWART, Directrice des études sur le Commonwealth à l'Université d'Oxford.

S. E. M. CHO Soon, ancien Vice-Premier-Ministre et Ministre de la planification économique de la République de Corée.

M. Francis DENG, associé principal à la Brookings Institution de Washington, D.C.

Animateur :

M. Carlos PEREZ del CASTILLO, Président de Consultora CPC International, Limited.

Participants :

1. S. E. M. Satteeanund PEERTHUM, Représentant permanent de la République de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Mihai Horia C. BOTEZ, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. Stanley KALPAGE, Représentant permanent de la République socialiste démocratique de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Amor ARDHAOUI, Représentant permanent adjoint de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. M. John BLANEY, Représentant adjoint des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

6e réunion

Experts :

M. Ted TURNER, Président du Conseil et Président du Turner Broadcasting System d'Atlanta, Géorgie (États-Unis).

M. Paul KENNEDY, Directeur des études sur la sécurité internationale du Département d'histoire de l'Université de Yale.

S. A. le Prince Alfred von LIECHTENSTEIN, Président de l'Académie de perspective de Vienne.

Mme Ella CISNEROS, Présidente de la Fondation pour l'unité mondiale de Caracas (Venezuela).

Animatrice :

Mme Solita COLLAS-MONSOD, professeur d'économie à l'École d'économie de l'Université des Philippines.

Participants :

1. S. E. M. Ramtane LAMAMRA, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Ronaldo Mota SARDENBERG, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. M. George PAPADATOS, conseiller à la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Isaac E. AYEWAH, Représentant adjoint du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. S. E. M. Perezi KARUKUBIRO KAMUNANWIRE, Représentant permanent de la République de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Jeudi 9 juin 1994

Thème IV : Un partenariat nouveau pour le développement mondial

7e réunion

Experts :

Mme Wangari MAATHAI, coordonnatrice du Green Belt Movement, projet financé par le Conseil national des femmes du Kenya.

M. Hans-Helmut TAAKE, Directeur de l'Institut allemand des politiques de développement.

M. Makoto TANIGUCHI, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Animateur :

Sir Alister McINTYRE, Recteur de l'Université des Antilles (Jamaïque).

Participants :

1. S. E. M. Eugene M. PURSOO, Représentant permanent de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Preet M. S. MALIK, Secrétaire spécial au Ministère des affaires extérieures de l'Inde (en alternance avec S. E. M. T. P. SREENIVASAN, Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies).

3. M. Eduard V. KUDRYAVTSEV, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. M. Mame Balla SY, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. S. E. Mme Annette des ÎLES, Représentante permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies.

8e réunion

Experts :

M. Pierre DEFRAIGNE, Directeur des relations Nord-Sud à la Commission européenne.

M. Norman GIRVAN, Directeur de l'Institut des hautes études de sciences sociales de l'Université des Antilles à la Jamaïque.

Mme Sigrun MOGEDAL, Directrice du Centre pour le partenariat dans le développement d'Oslo (Norvège).

M. Kasuno CHIBA, Chargé de recherche honoraire au Centre d'études internationales de la London School of Economics and Political Science, ancien Ambassadeur du Japon au Royaume-Uni, Président du Conseil du GATT en 1985 et Président des parties contractantes du GATT en 1986.

Animatrice :

Mme Floria NIKOI, ancienne Ministre des affaires étrangères du Ghana, actuellement Présidente du Conseil de la Bourse du Ghana.

Participants :

1. Mme María del Luján FLORES, Représentante permanente adjointe de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Nugroho WISNUMURTI, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. Nouhoum SAMASSEKOU, Représentant permanent de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Chong-Ha YOO, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. Mme Melinda KIMBLE, Secrétaire d'État adjointe chargée des organisations internationales du Département d'État des États-Unis d'Amérique.

Vendredi 10 juin 1994

Thème V : Coordination et appui institutionnel : le rôle du système des Nations Unies

9e réunion

Experts :

S. E. M. Jan PRONK, Ministre de la coopération au service du développement des Pays-Bas.

Mme Catherine GWIN, Vice-Présidente de l'Overseas Development Council de Washington.

M. Havelock ROSS-BREWSTER, Directeur exécutif de la Banque interaméricaine de développement.

Animatrice :

Mme Gloria NIKOI, ancienne Ministre des affaires étrangères, actuellement Présidente du Conseil de la Bourse du Ghana.

Participants :

1. M. Ronaldo Mota SARDENBERG, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Bruno E. RODRIGUEZ PARRILLA, Représentant permanent adjoint de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. M. Hervé LADSOUS, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. M. S. THANARAJASINGAM, Chargé d'affaires de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. S. E. M. CHEW Tai Soo, Représentant permanent de la République de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. M. Ngoni Francis SENGWE, Représentant permanent adjoint de la République du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies.

10e réunion

Experts :

M. Hans SINGER, de l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex (Royaume-Uni).

M. Charles William MAYNES, ancien Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, actuellement rédacteur en chef de la publication trimestrielle Foreign Policy.

M. WANG Baoliu, Ministre et Conseiller spécial en matière économique du Département international du Ministère des affaires étrangères de la Chine.

Animateur :

M. Goran OHLIN, ex-Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement de l'Organisation des Nations Unies.

Participants :

1. S. E. M. Reaz RAHMAN, Représentant permanent de la République populaire du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. S. E. M. Karel KOVANDA, Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. S. E. M. Peter OSVALD, Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. S. E. M. Enrique TEJERA-PARIS, Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Appendice III

LISTE DES COMMUNICATIONS (EXPOSÉS ÉCRITS) SOUMISES PAR DES EXPERTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES

Communications soumises par des experts

1. S. E. le général Olusegun OBASANJO, ancien Président de la République du Nigéria et Président de l'Africa Leadership Forum.

2. Mme Emma BONINO, Présidente adjointe et membre de la présidence du Parlement italien et membre de la Commission des affaires étrangères.

3. M. Helio JAGUARIBE DE MATOS, doyen de l'Institut d'études politiques et sociales de Rio de Janeiro.

4. Professeur Mouhong XUE, chercheur invité au Woodrow Wilson International Center for Scholars de Washington.

5. S. A. R. le Prince héritier El Hassan Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie.

6. Mme Margaret CATLEY-CARLSON, Présidente du Conseil pour la population de New York.

7. Ryokichi HIRONO, de la faculté d'économie de l'Université de Seikei de Tokyo.

8. Mme Antonella PICCHIO, professeur invité au Département d'économie de la New School for Social Research de New York.

9. S. E. M. Mwalimu Julius K. NYERERE, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie.

10. M. Lawrence R. KLEIN, professeur d'économie au Département d'économie de l'Université de Pennsylvanie, lauréat en 1980 du prix Nobel de sciences économiques.

11. S. E. M. Jean-Marie GUEHENNO, Représentant permanent de la France auprès de l'Union de l'Europe occidentale.

12. Mme Frances STEWART, Directrice des études sur le Commonwealth à l'Université d'Oxford.

13. S. E. M. CHO Soon, ancien Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification économique de la République de Corée.

14. S. A. le Prince Alfred von LIECHTENSTEIN, Président de l'Académie de prospective de Vienne.

15. Mme Ella CISNEROS, Présidente de la Fondation pour l'unité mondiale de Caracas.

16. Mme Wangari MAATHAI, Coordonnatrice du Green Belt Movement, financé par le Conseil national des femmes du Kenya.

17. M. Hans-Helmut TAAKE, Directeur de l'Institut allemand des politiques de développement.

18. M. Makoto TANIGUCHI, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

19. M. Pierre DEFRAIGNE, Directeur des relations Nord-Sud à la Commission européenne.

20. M. Norman GIRVAN, Directeur de l'Institut des hautes études sociales de l'Université des Antilles à la Jamaïque.

21. Mme Sigrun MOGEDAL, Directrice du Centre pour le partenariat dans le développement d'Oslo.

22. M. Kasuno CHIBA, Chargé de recherche honoraire au Centre d'études internationales de la London School of Economics and Political Science, ancien Ambassadeur du Japon au Royaume-Uni, Président du Conseil du GATT en 1985 et Président des Parties contractantes du GATT en 1986.

23. M. Jan PRONK, Ministre de la coopération au service du développement des Pays-Bas.

24. Mme Catherine GWIN, Vice-Présidente de l'Overseas Development Council de Washington.

25. M. Havelock ROSS-BREWSTER, Directeur exécutif de la Banque interaméricaine de développement.

26. M. Hans SINGER, de l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex.

27. M. Charles William MAYNES, rédacteur en chef de la publication trimestrielle Foreign Policy.

28. M. WANG Baoliu, Ministre et Conseiller spécial en matière économique du Département international du Ministère des affaires étrangères de la Chine.

29. M. Francis DENG, membre de la Brookings Institution de Washington.

Communications soumises par des organisations internationales

1. Les grandes questions en matière de développement : communication du Bureau international du Travail.

2. Communication du Secrétariat du Commonwealth pour les auditions mondiales sur le développement.

3. Communication du Programme alimentaire mondial.

4. Réflexion de la position de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

5. Communication écrite de M. Wally N'Dow, Sous-Secrétaire général du Centre pour les établissements humains (Habitat).

6. Analyses et recommandations du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

7. L'Agenda pour le développement : vues du Brésil.

8. Communication de M. Mohammad Sadli, professeur d'économie à l'Université d'Indonésie, ancien Ministre des mines et du pétrole, membre d'une équipe économique consultative auprès du Président Suharto, Président en exercice du Mouvement des non-alignés.

9. Défis et impératifs en matière de croissance et de développement durable, par Ernst Ulrich von Weizsacker, de l'Institut du climat, de l'environnement et de l'énergie de Suppertal.

10. "Improving the UN's response to conflict-related emergencies", article d'OXFAM (Royaume-Uni et Irlande).

11. Article de Bruce Thordarson, Directeur général de l'International Co-operative Alliance.

12. "Agenda pour le développement : vues de l'Inde".

13. World Economic Forum — "Liens entre le développement économique, le développement social et le développement politique".

14. Incidences de l'Agenda pour le développement et de la restructuration des organisations économiques internationales sur le Système économique latino-américain (SELA).

15. Communication écrite du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

16. Agenda pour le développement : les perspectives de l'OUA — Communication de la Mission permanente d'observation de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies.

17. Auditions mondiales sur le développement — Éléments de réflexion fournis par le PNUE.

18. Communication écrite du secrétariat de la CARICOM.

19. Communication écrite du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

20. Communication écrite de la CNUCED.